

# Jette info



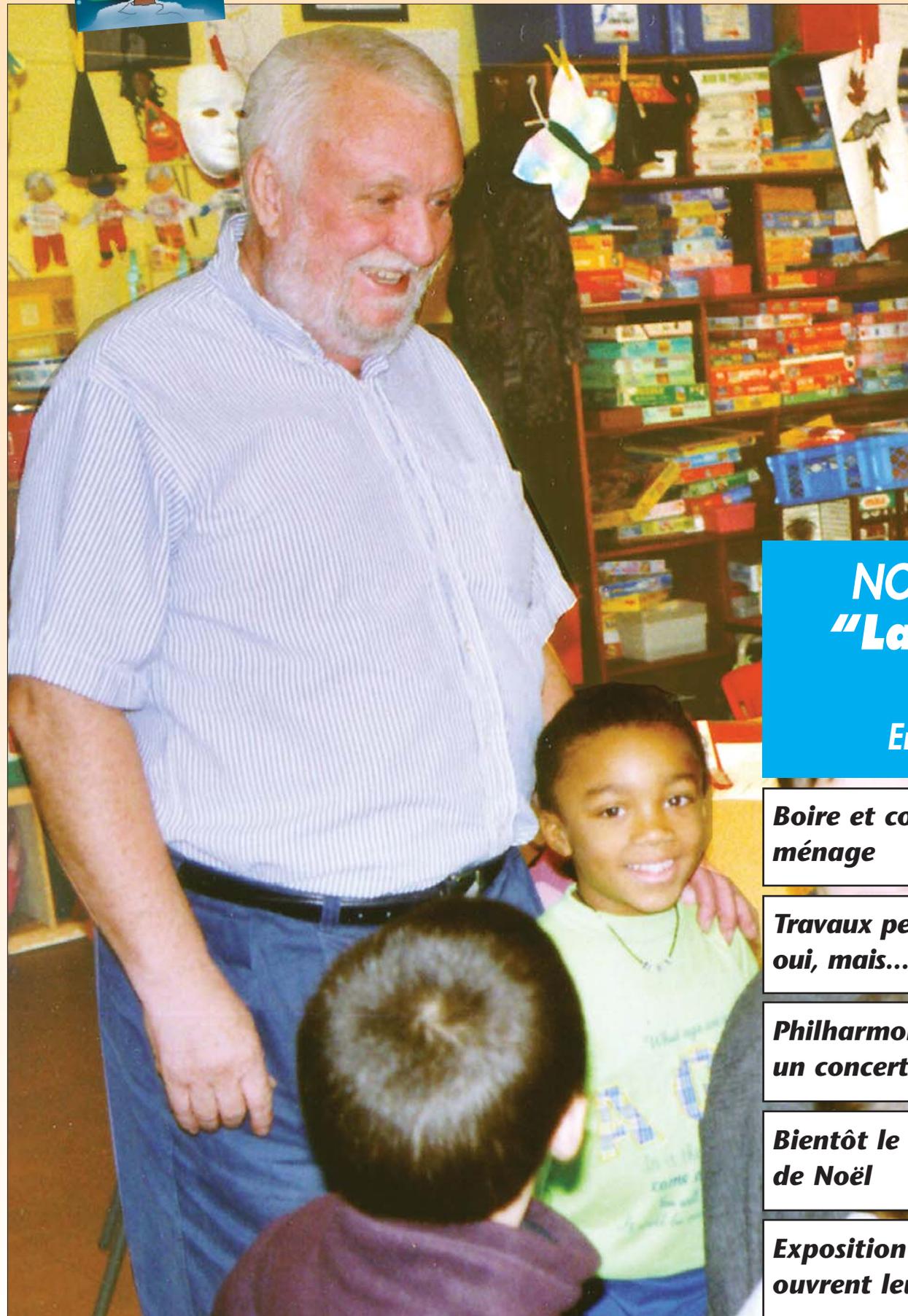
Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre  
Rue Henri Werrie 18-20  
1090 Bruxelles  
Tél.: 02/423 12 11  
Fax : 02/425 24 61  
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

DÉCEMBRE 2003 N° 104

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

## La tolérance, c'est...

*Pour certains, elle constitue un idéal. Pour d'autres, elle est synonyme de laxisme. La tolérance a ses partisans et ses détracteurs. Force est de reconnaître qu'il n'est pas facile de trouver le juste équilibre entre nos propres valeurs et le droit légitime de chacun à s'exprimer. Au-delà des règles qui permettent à notre société de fonctionner, il y a des hommes, des femmes et des enfants qui demandent à être écoutés, comme autant d'individus à nul autre semblables. Comment faire la part des choses entre l'ouverture à l'autre et notre méfiance face à cet inconnu que nous percevons souvent comme une menace? Pour alimenter le débat en cette veille de fêtes, nous avons rencontré cinq Jettois qui nous ont livré leur vision de la tolérance.*



### NOTRE DOSSIER "La tolérance, c'est..."

En pages 8 à 11

**Boire et conduire ne font pas bon ménage** **PAGE 4**

**Travaux permis sans permis : oui, mais...** **PAGE 6**

**Philharmonie Royale de Jette : un concert de gala** **PAGE 12**

**Bientôt le Marché traditionnel de Noël** **PAGE 15**

**Exposition : Les Jettois vous ouvrent leurs albums !** **PAGE 16**



## Etre ou ne pas être tolérant ?

**TOLERANCE** . n. f. (h. 1361 ; 1561 ; lat. *tolerantia*) • 1° Le fait de ne pas interdire ou exiger, alors qu'on le pourrait. • 2° Attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même. • ...

Voilà une définition du dictionnaire bien utile pour savoir de quoi l'on parle. Si l'on devait traduire cela en terme plus parlant, faire preuve de tolérance, c'est soit accepter dans une certaine mesure que des règles communes ne soient pas respectées, soit admettre que mes propres règles, mes valeurs, mes convictions ne concernent que moi-même.

On parle souvent de la tolérance zéro. Cela fait évidemment référence à la première définition. C'est une option politique qui suppose que les règles s'appliquent de manière stricte et que l'on met tout en œuvre faire respecter ces règles par tous. C'est en fait une absence totale de tolérance. Quand j'entends des citoyens dire qu'il faudrait instaurer la tolérance zéro, ils pensent souvent à une catégorie particulière de la population ; ils pensent aux délinquants, et surtout aux jeunes délinquants qui, dans leur quartier, provoquent des troubles ou des nuisances, qui font preuve d'incivilités ou qui se livrent parfois à des actes criminels. Cette demande est généralement fondée sur un ras-le-bol très souvent compréhensible. Mais la tolérance zéro ne s'applique pas à des catégories d'individus. Sommes-nous prêts à supporter une politique de tolérance zéro ? Si l'on sanctionne ces jeunes turbulents qui se garent constamment en double file devant leur snack-friture préféré, on doit aussi sanctionner les parents « bons » citoyens, qui se garent constamment en double file devant l'école pour déposer leurs enfants. Si l'on sanctionne un consommateur de cannabis, parce que c'est toujours interdit aujourd'hui (même s'il y a une certaine tolérance), il faut aussi appliquer les lois réprimant l'ivresse sur la voie publique, parce que cela a toujours été interdit... et que c'est devenu toléré. Au bout du compte, nous sommes sans doute tous demandeurs d'un peu de tolérance dans un domaine ou un autre.

On parle aussi de tolérance comme règle de savoir-vivre. C'est la deuxième partie de la définition. Il s'agit alors plutôt d'une valeur personnelle que l'on espère partagée par le plus grand nombre. C'est le rêve d'un monde où chacun pourrait librement penser, s'exprimer, se vêtir ou choisir son mode de vie sans encourir le jugement moral des autres. Mais au-delà de cette tolérance qui permet seulement de juxtaposer des individus différents les uns des autres, il y a peut-être un pas plus fondamental à faire : c'est de comprendre l'autre. Et là commence la relation.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

## En direct du conseil communal

**Le 26 novembre dernier, de nombreux Jettois s'étaient déplacés pour assister au conseil communal. Ils s'intéressaient tout particulièrement à trois points inscrits à l'ordre du jour par des conseillers. Deux de ces points concernaient la création d'une nouvelle ligne de tram entre Simonis et l'AZ-VUB. Le troisième point avait trait au survol du territoire jettois par les avions. Pour le reste, les conseillers ont accordé une grande attention aux résultats du compte 2002 présentés par le collège.**

**UN CONSEILLER INDÉPENDANT.** Mustapha Taher a annoncé qu'il quittait les rangs du groupe ECOLO. Il siègera désormais au conseil comme indépendant.

**QUELLES TAXES POUR 2004 ?** Le conseil communal a approuvé le renouvellement ou la modification d'une trentaine de taxes et redevances. D'une manière générale, le montant des taxes et redevances a été majoré de 3 %, sauf en ce qui concerne les taxes pour lesquelles une limite légale a été fixée. Dans le cadre du règlement-taxe sur le stationnement payant (horodateurs), le coût des abonnements a été réduit. Il s'élève désormais à 25 EUR pour 1 mois (au lieu de 50 EUR), 75 EUR pour 3 mois (au lieu de 150 EUR), 125 EUR pour 6 mois (au lieu de 250 EUR) et 200 EUR pour 1 an (au lieu de 400 EUR).

**DES SOUS POUR LA COHABITATION.** Comme chaque année, la Commission communautaire française accorde à notre commune des subsides pour 2004 afin de développer des projets axés sur l'intégration et la cohabitation de différentes communautés locales sur le territoire jettois. Ces subsides s'élèvent à près de 31.700 EUR. A noter que la commune cofinance les projets à concurrence de 30 % de l'enveloppe budgétaire allouée par la COCOF, soit un montant de quelque 9.500 EUR. Les conseillers ont décidé de répartir ces subsides entre le Centre d'Entraide de Jette, le CPAS, "L'Abordage" et "Vie Féminine - Espace Femmes Jette".

**DES BUREAUX DE VOTE EN PLUS.** Le conseil communal a approuvé l'achat de matériel informatique pour équiper trois bureaux de vote supplémentaires dès les prochaines élections, en juin 2004. L'un de ces bureaux sera aménagé dans le nord de la commune pour desservir les Jardins de Jette. Les deux autres seront répartis au mieux pour assurer une fluidité maximale dans l'ensemble des quartiers électoraux.

**UNE COMMISSION POUR LA PERSONNE HANDICAPÉE.** Dans le cadre de sa candidature pour obtenir le label "Handycity", notre commune s'est engagée à favoriser l'intégration et la non-discrimination de la personne handicapée. Afin de conclure de belle manière l'année européenne de la personne handicapée, les conseillers ont approuvé la création d'une "Commission communale de la Personne handicapée" à Jette. Cette commission sera chargée d'associer les Jettois qui souffrent d'un handicap à la gestion des problématiques qui les concernent et de mener des actions de sensibilisation auprès des habitants, des écoliers, des commerçants, ... Elle sera notamment constituée de personnes handicapées et de représentants de cette tranche de la population. L'appel aux candidatures se fera en temps utile par le biais du journal communal Jette-Info.

**FEU VERT POUR LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ.** Notre commune va signer une convention-cadre de mobilité avec le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la STIB et la zone de police Bruxelles-Ouest. Cette convention-cadre définit les principes généraux et le rôle des différents intervenants en vue de l'élaboration d'un Plan communal de Mobilité qui devra tendre à une mobilité durable, tout en favorisant le développement social et économique de notre commune au sein de la Région et ce, dans le respect de notre environnement.

**UNE MOTION CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES.** Le conseil communal a adopté une motion par laquelle la commune de Jette exige que toute modification des procédures de décollage à l'aéroport de Bruxelles National soit soumise à une concertation avec les Régions et les communes concernées. La motion renvoie également le gouvernement fédéral à son engagement concernant l'élaboration d'un "cadastre de bruit dû au survol aérien", exige qu'il soit tenu compte de la densité de population des zones survolées et demande que l'on envisage la suppression des vols de nuit.

### Le compte 2002 est arrivé

Les conseillers communaux se sont penchés sur l'examen du compte 2002. C'est pour Jette-Info l'occasion de vous présenter quelques chiffres.

En 2002, la commune a dépensé 51,4 millions d'euros pour son fonctionnement. Les dépenses se sont essentiellement concentrées sur :

- l'enseignement fondamental (12,5 millions d'euros ou 24,31 %)
- l'administration générale (9,3 millions d'euros ou 18 %)
- l'assistance sociale avec le CPAS notamment (6,7 millions d'euros ou 13 %)
- la police et la sécurité (6,3 millions d'euros ou 12,3 %)
- l'éducation populaire, le sport et l'environnement (3,6 millions d'euros ou 7 %)

Le solde est réparti sur des postes tels que le patrimoine privé, les cultes, ...

Le financement de la commune, à hauteur de 45,5 millions d'euros, a été assuré par les subsides (12,02 millions d'euros ou 26,4 %), par le précompte immobilier (11 millions d'euros ou 24 %), par le fonds régional (7,45 millions d'euros ou 16,4 %), par l'impôt sur les personnes physiques (7 millions d'euros ou 16 %), par les autres impôts, taxes et redevance (3,2 millions d'euros ou 7 %). Le solde est constitué par des récupérations, des recettes de prestations, ...

En outre, la commune a procédé à des investissements pour un montant de 7,49 euros, essentiellement financés par emprunts. Elle a investi principalement dans la reconstruction d'une nouvelle école (Poelbos) pour un montant de 1,3 million d'euros, la rénovation de l'ancienne fabrique située au n° 178 de la rue J. Lahaye pour environ 2 millions d'euros, les travaux de voirie à concurrence de 1,59 million d'euros (remplacement de la couche d'usure dans différentes rues et réaménagement des rues Lenoir, Van Bortonne, Vandenschriek et Van Huynegem).

### A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 17 décembre 2003 à 19h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

### Le tram Simonis - AZ-VUB en question

L'échevin Jean-Louis Pirotin a longuement répondu aux points portés à l'ordre du jour du conseil communal par Paul Leroy et Sven Gatz concernant la future liaison rapide de la STIB entre la station de métro Simonis et l'hôpital AZ-VUB, telle que décidée par le gouvernement bruxellois.

Cette liaison pose notamment le problème de l'itinéraire adopté et des nuisances pour les riverains qui s'étaient déplacés en nombre le 26 novembre pour assister aux débats. Par la bouche de l'échevin, le collège a affirmé sa volonté de suivre ce dossier de très près, en étroite concertation avec la Région, la STIB et les habitants. Nous ne manquerons pas de revenir en détail sur ce dossier dans une prochaine édition du Jette-Info.

# Nouvel horaire de l'administration communale

L'administration traverse une période de grands changements. La diversité et l'ampleur des tâches assurées par les divers départements ainsi que l'informatisation des différents services prennent une ampleur de plus en plus importante, principalement au niveau des relations avec les citoyens. C'est précisément dans cette optique que les autorités communales ont décidé d'adapter les heures d'ouverture du centre administratif en général, et de ses services en particulier, afin d'assurer à la population la continuité d'une accessibilité et d'un accueil de qualité. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2004. Voici de quoi il s'agit.

## Du mois de septembre au mois de juin inclus

Les lundis, mardis, mercredis et

### vendredis :

Les bureaux restent accessibles au public de 8h30 à 14h00.

### Les jeudis :

Un nouveau créneau horaire a été dégagé. Après une concertation entre les principaux services concernés, le conseil communal a décidé, sur proposition du collège, d'ouvrir l'ensemble des services communaux au public le jeudi après-midi, **de 13h00 à 16h00**, en lieu et place du jeudi matin.

De plus, les services Démographie, Etat civil, Urbanisme et GE.FI.CO. (Gestion financière et comptable), de par leur contact direct avec la population, assureront une permanence le jeudi **de 16h00 à 19h00**.

Donc, si vous avez besoin, par exemple, d'un certificat de domicile, d'un extrait d'acte de naissance, d'introduire une demande de permis d'urbanisme ou encore de vous acquitter d'une taxe communale, les guichets de ces services resteront accessibles au public le jeudi jusqu'à 19h00. De cette manière, l'administration propose un certain confort à tous ceux qui ne pourraient s'y rendre pendant les heures traditionnelles de bureau.

### Durant les mois de juillet et août

Les bureaux restent ouverts tous les jours de la semaine de 8h30 à 14h00. La permanence du jeudi est supprimée, la période des vacances étant plus propice à l'accès aux divers services pendant la première partie de la journée.

## INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR  
LA COMMUNE DE JETTE ?  
Surfez sur [www.jette.be](http://www.jette.be).



### CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie, 18-20  
1090 Jette - Tél.: 02/423.12.11

#### Heures d'ouverture

- Tous les services: de 8h30 à 14h
- Sauf service Etat Civil de 8h30 à 12h30
- Service Population : également le jeudi de 17 à 19 h

### SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102  
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h, à l'exception du chômage: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

### HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1  
1090 Jette

- Commissariat de police  
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage  
Tél.: 02/423.14.16

### AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77  
1090 Jette  
Tél.: 02/423.19.10

### CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47  
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

### AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102  
1090 Jette  
Tél.: 02/421.70.90/91

### Noël et Nouvel An Horaire des services communaux

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration communale de Jette sera fermée :

- les jeudi 25 et vendredi 26 décembre 2003
- les jeudi 1er et vendredi 2 janvier 2004
- le mercredi 7 janvier 2004 à partir de 11h45

## Passeports : nouveaux délais et nouveaux prix

Un nouveau type de passeport est apparu récemment en Belgique. Divers nouveaux procédés, comme l'impression de la photo du titulaire par micro perforations, rendent ce document infalsifiable. Il est également assorti d'une nouvelle réglementation qui, **théoriquement**, est d'application depuis le 12 novembre dernier en matière de délai de délivrance.

**Nous attirons cependant votre attention sur le fait que la société désignée par le Ministère des Affaires Etrangères pour la confection de ces passeports accuse d'énormes retards. Les nouveaux délais de livraison ne sont que rarement respectés. Nous invitons donc la population à se présenter le plus rapidement possible en cas de demande de passeport.**

Voici cependant le contenu de cette nouvelle réglementation. Alors qu'auparavant il fallait douze jours ouvrables - selon la procédure ordinaire - pour obtenir un passeport, il n'en faudra plus désormais que six au maximum. Ce délai est pratiquement sem-

blable à celui qui était jusqu'ici d'application pour les délivrances dites d'urgence.

Le prix de base pour un passeport délivré selon la nouvelle procédure s'élèvera à 32 EUR. Mais les personnes de plus de 18 ans devront s'acquitter d'une taxe consulaire fédérale de 10 EUR pour un passeport valable durant un an. Cette taxe sera de 50 EUR pour un document valable durant cinq ans (ces montants restent inchangés).

Une nouvelle "procédure 24 heures" est aussi lancée en vertu de laquelle un passeport pourra être délivré en un seul jour. Le prix de base sera de 195 euros pour ce service qualifié d'"exceptionnel". Voici un petit tableau récapitulatif.

### Où s'adresser ?

Au Centre Administratif de la commune de Jette, service Démographie, guichet n°5

### Quels sont les délais d'obtention ?

Normalement, de 6 jours ouvrables en procédure normale à 24h ouvrables en

procédure exceptionnelle. Il est à noter que les passeports demandés le jeudi après 14h ne pourront être délivrés qu'après deux jours ouvrables.

### Quels sont les documents à présenter ?

Deux photos couleurs récentes (format 3,5 x 4,5 cm).

Votre carte d'identité.

Le cas échéant, votre ancien passeport ou l'attestation de perte ou de vol.

### Quels sont les frais ?

De 32 EUR pour les mineurs d'âge (la présence de l'enfant est requise) à 195 EUR en procédure exceptionnelle pour un passeport d'une validité de 2 ans.

De 42 EUR (1 an) à 82 EUR (5 ans) pour les plus de 18 ans en procédure normale.

De 205 EUR (1 an) à 245 EUR (5 ans) pour les plus de 18 ans en procédure exceptionnelle.

**Pour tout renseignement : Centre Administratif de la commune de Jette - Service Démographie - rue Henri Werrie, 18-20 - tél. :02/423.12.52.**

## Enquête sur les forces de travail

L'administration de la Statistique et de l'Information Economique (S.I.E.) organise, depuis le mois de janvier 1999, une enquête continue sur les 'forces de travail'.

Plusieurs ménages habitant la commune ont été tirés au sort dans le registre national et seront visités par un enquêteur, muni d'une carte de légitimation, à partir du 15/12/2003. Les agents de l'S.I.E. disposent de 3 semaines pour effectuer la collecte d'informations. Le quartier concerné est celui du Centre. Il est important de préciser qu'une lettre a été adressée aux

ménages pour les avertir de cette démarche. La participation à cette enquête est obligatoire. (Arrêté royal du 10/01/1999 paru au Moniteur belge du 20/02/1999).

**Pour toute information complémentaire : Administration de la Statistique et de l'Information Economique - rue de Louvain 44 - 1000 Bruxelles - numéro vert : 0800/92.504 (de 9h à 12h00 et de 14h à 16h)**

### Un projet de mariage?

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 2 et le samedi 3.1.2004, le vendredi 21 et le samedi 22.5.2004, le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

# Les jeunes et l'alcool : résultats d'une étude

Les adolescents boivent de l'alcool... et en boivent beaucoup. C'est le constat qui ressort d'une étude réalisée par la Fondation Rodin et l'ULB auprès des jeunes Belges de 10 à 18 ans. Cette fondation qui s'intéresse à toutes les formes d'assuétudes (tabac, drogues, alcool,...) a basé ses conclusions sur une enquête effectuée auprès de 2.000 adolescents issus des trois Régions du pays.

Il apparaît ainsi qu'un peu plus de la moitié des jeunes ont déjà bu de l'alcool à 13 ans. Au même âge, 12 % d'entre eux en boivent souvent ou régulièrement. A 17 ans, neuf jeunes sur dix ont déjà consommé au moins une fois des boissons alcoolisées. La consommation fréquente touche davantage les garçons que les filles. A 18 ans, 68,6 % des garçons et 56,6 % des filles déclarent que l'alcool fait partie de leur univers. Souvent, le premier verre d'alcool est proposé par les parents (32,9 %). La plupart des jeunes (71,9 %) goûtent la première boisson alcoolisée par curiosité. Par la suite, l'alcool leur procure un sentiment de détente (36 %) ou de bonne

humeur (37,2 %). Un jeune sur cinq y recourt pour lutter contre une certaine forme de mal-être. Huit jeunes sur dix ont déjà "pris une cuite" à 18 ans. La plupart d'entre eux boivent davantage durant le week-end (67,5 %) et en groupe (80,2 %). Un jeune sur sept avoue avoir déjà pris des risques après avoir consommé de l'alcool (conduite d'un vélo, d'une mobylette ou d'une voiture en état d'ébriété).

Enfin, l'étude confirme le lien entre la consommation d'alcool et la dépendance au tabac. Parmi les jeunes buveurs de 17-18 ans, 35,5 % fument régulièrement, contre seulement 16,8 % chez ceux qui ne boivent pas. En outre, 53,1 % de ces jeunes ont essayé du cannabis, contre 15,6 % chez ceux qui ne boivent pas. A méditer...

**Les résultats complets de cette étude peuvent être consultés sur le site [www.rodin-foundation.org](http://www.rodin-foundation.org). Renseignements : 02/738.10.50.**

## Trop c'est trop

Tu es cool. Moins timide. Parfois même plus drôle. Tu oses danser seul(e) sur la piste et tu abordes plus facilement quelqu'un. Parce que tu te sens bien dans ta peau. Tu n'as peur de rien. Et ces petits et ces grands problèmes ? Bah ! Laissons ça de côté pour l'instant.

Mais si tu as un coup dans l'aile, tu deviens insupportable. Et si tu es trop souvent saoul, cela devient carrément pitoyable. Tu trouves vraiment que quelqu'un qui bredouille, qui titube et qui sent la bière est intéressant ? Ca te plaît d'imaginer que tu as eu un black-out complet ?

C'est vrai... Oui... Un peu forcer la dose, cela donne peut-être un sentiment agréable, mais trop c'est trop. Pas seulement pour les gens qui t'entourent, mais d'abord pour toi-même. Tu te comportes autrement et tu as toujours besoin de plus d'alcool pour en sentir l'effet. Tu essaies de te convaincre que les autres t'apprécient seulement quand tu es saoul. Arrête de te mentir. Quelqu'un qui est bourré a rarement des choses intelligentes à dire. Il a même l'air misérable. L'alcool devient ton ami et tes vrais amis se détournent de toi. Et nous voilà au chapitre Problèmes.

Donc : reste toi-même. Bois un verre parce que tu trouves ça bon ou agréable, mais ne te rends pas ridicule. Trop c'est trop !

LA CAMPAGNE "TROP C'EST TROP" EST ORGANISÉE PAR LA VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE. ELLE VIS À ATTIRER L'ATTENTION DES JEUNES DE MANIÈRE LUDIQUE SUR LES DANGERS DE L'ABUS D'ALCOOL.

diverses études, le risque d'accident mortel est multiplié par 2,5 avec un taux d'alcool de 0,5 pour mille, par 4,5 avec un taux de 0,8 pour mille et par 16 avec un taux de 1,5 pour mille. Pourtant, bon nombre de conducteurs estiment qu'ils sont en état de conduire tant qu'ils ne se sentent pas ivres. Ils pensent à tort que trois ou quatre verres d'alcool ne leur font pas d'effet. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, il est pourtant clair que boire et conduire, c'est comme jouer à la roulette russe. Ces conducteurs mettent non seulement leur propre vie en danger, mais aussi celle des autres.

La campagne BOB sera pleinement efficace si la sensibilisation et les contrôles vont de pair. Les sanctions pour les conducteurs ivres sont très lourdes et sont encore aggravées en cas de récidive. Ils peuvent s'attendre à une addition salée et au retrait de leur permis de conduire. Cette année encore, la police effectuera des contrôles à l'improviste. Le risque d'être contrôlé est donc accru et les conducteurs prennent davantage conscience du danger que la conduite en état d'ivresse représente pour la sécurité... et pour leur portefeuille. Pensez-y lorsque vous fêtez la nouvelle année en famille, avec des amis ou des collègues. Choisissez votre BOB et rentrez chez vous en toute sécurité.

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE : PRÉVENTION DES INCENDIES

Nous voici au mois de décembre, période des fêtes par excellence. Les rues s'illuminent, les commerçants décorent leur vitrine, on ressort les guirlandes, chacun prépare les festivités, bref, l'ambiance de Noël s'installe petit à petit.

Cependant, l'organisation des fêtes de fin d'année entraîne régulièrement une augmentation sensible des risques d'incendie. C'est pourquoi il est réellement important de respecter quelques consignes simples pouvant vous éviter de vivre un véritable drame. S'il est vrai qu'il n'y a aucune obligation en la matière, il est hautement souhaitable de leur accorder toute l'importance qu'elles méritent.

### Le sapin

Il est extrêmement inflammable et se consume rapidement. C'est une véritable torche. Placez-le dans un récipient stable rempli de terre ou de sable maintenu humide. Eloignez-le de toute source de chaleur potentielle. Notez que les sapins avec racines se dessèchent moins vite, surtout s'ils sont régulièrement arrosés. Si votre sapin est cloué sur une croix en bois, veillez à la lester pour la stabiliser au maximum.

### La décoration

Il est préférable d'utiliser des matériaux difficilement inflammables. Le papier, l'ouate et les objets en celluloïd sont à proscrire. Il est également déconseillé d'utiliser de la laque ou de la neige artificielle. La décoration doit également être préservée des sources de chaleur (ampoules électriques, bougies, ...). L'utilisation de bougies pour créer une ambiance tamisée doit être strictement sécurisée. Elles ne peuvent en aucun cas se trouver à proximité d'objets inflammables (rideau, papier peint, ...) et doivent donc être éloignées de votre sapin.

### L'éclairage

Il doit être entièrement électrique et doit être conforme aux règlements en la matière. Les guirlandes électriques doivent être vérifiées avant d'être installées afin de déceler toute détérioration de l'isolant. Ne laissez rien sous tension lorsque vous quittez votre domicile et ne surchargez pas vos prises de courant avec plus d'une multiprise. En effet, un système électrique surchargé chauffe et peut être à la base d'un incendie.

### Cheminée

Si vous disposez d'un feu ouvert, placez toujours un garde-feu devant l'âtre pour éviter que des projections incandescentes ne s'échappent.

### Tabac

La cendre d'un cigare ou d'une cigarette est beaucoup plus chaude qu'une flamme de briquet. Elle est donc potentiellement beaucoup plus dangereuse. Veillez donc à disposer suffisamment de cendriers dans la pièce.

**Toutes ces petites attentions vous aideront à passer des fêtes de fin d'année sans problème.**

## Boire et conduire ne font pas bon ménage

"BOB au volant. Toujours." Un conseil simple qui permet d'éviter bien des catastrophes.

En 2001, l'alcool a joué un rôle dans plus de 4.000 accidents qui ont occasionné le décès de 136 personnes, en ont blessé 950 gravement et 4.826 légèrement. L'alcool au volant reste ainsi l'un des principaux problèmes de sécurité routière, à côté de la vitesse et du non-port de la ceinture de sécurité.

Ces chiffres bruts prouvent sans conteste que boire et conduire sont incompatibles. Ils offrent un contraste saisissant avec l'ambiance féerique des fêtes de fin d'année qui approchent. Au cours de cette période, les occasions de consommer de l'alcool ne manquent pas. La tentation est parfois grande de reprendre le volant après avoir bu, avec les risques que l'on connaît. C'est pourquoi, tous les ans à pareille époque, l'IBSR (Institut Belge pour la Sécurité Routière) lance sa campagne

contre l'alcool au volant. Le grand succès rencontré par cette campagne incite les autorités à sensibiliser davantage encore les automobilistes aux dangers de la conduite en état d'ivresse.

Même en petites quantités, l'alcool influence les capacités d'un conducteur et n'est donc pas compatible avec la conduite d'un véhicule. Ainsi, les conducteurs sous l'emprise de l'alcool remarquent moins et plus tard certains éléments du trafic comme les piétons, les cyclistes, les signaux routiers, les rues latérales, les véhicules venant en sens inverse, ... Dans certaines situations complexes, les conducteurs sous influence ne parviennent pas à surveiller plusieurs éléments en même temps. Leurs yeux réagissent plus lentement et restent plus longtemps fixés sur certains objets. La liste est vraiment sans fin.

C'est pourquoi les conducteurs sous l'emprise de l'alcool encourent un risque d'accident nettement plus élevé. Selon



## Lignes de bus 13 et 14 : on monte à l'avant !

Depuis peu, un nouveau type de bus sillonne les rues de la capitale. Leur particularité ? On monte à l'avant et on descend à l'arrière. C'est le cas des lignes 12, 21, 22, 28, 30, 31, 36, 59, 65, 66, 69 et N71, et depuis le 17 novembre dernier, les lignes 13 (de Simonis à l'A.Z. V.U.B.) et 14 (de la gare du Nord à l'A.Z. V.U.B.) ont rejoint le mouvement.

Sur ces lignes, les tickets sont obligatoirement présentés et validés à l'entrée du bus. Ces nouvelles mesures ont pour objectif de faciliter la circulation des personnes afin d'éviter les bousculades entre voyageurs. Autre avantage du système: le chauffeur peut assurer une meilleure surveillance des usagers. La sécurité s'en trouve donc améliorée. Sachez également que, pour votre facilité, un marquage (provisoire) rouge au sol est présent à chaque arrêt. Le bus s'y arrête, vous savez donc où l'attendre. Il est prévu que ces dispositions soient étendues à l'ensemble des lignes de bus dans le courant de l'année 2004.

## Un citybus gratuit au centre-ville

Selon un accord conclu entre la S.T.I.B. (Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles) et la Ville de Bruxelles, une nouvelle ligne baptisée 'citybus' circulera le jour au centre ville. Cette ligne concrétise le début de la création d'une zone à trafic limité au centre de l'agglomération.

A titre d'expérience, le bus sera en service du 6 décembre au 15 janvier. Concrètement, le bus circulera de 12 à 19 h, sur base d'une fréquence de 10 minutes. Le trajet emprunté par le bus décrira une boucle en forme de 8 autour de la gare Centrale. Le bus empruntera le boulevard de l'Impératrice et le boulevard de Berlaimont. Il suivra ensuite, par la rue de la Blanchisserie, le boulevard Adolphe Max en direction de De Brouckère. L'itinéraire desservira les places Sainte-Catherine et Saint-Géry, le boulevard du Midi, le Marché aux Herbes et la place d'Espagne, ainsi que la place Poelaert, le Grand Sablon, la rue des Minimes et, enfin, la rue de la Régence et la place Royale.

Dernière précision, cette ligne de bus est gratuite pendant toute cette période. Elle devrait le rester si l'expérience se révèle positive.

## VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

### Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

## Le vol à la tire

**A l'approche des fêtes de fin d'année, il n'est pas inutile de rappeler quelques principes simples à respecter lorsque l'on se prépare à arpenter les magasins et les boutiques. En effet, c'est une période de grande affluence, et la foule est propice aux vols à la tire.**

- Si vous utilisez un sac à main, gardez-le fermé et proche de votre corps.
- Dans la mesure du possible, mettez votre portefeuille dans la poche intérieure de votre veste, ou transportez vos valeurs dans un sac "banane".
- Evitez les pochettes que l'on pend autour du coup, elles sont trop facilement arrachables.
- Les escalators, les tapis roulants, les transports en commun et les files sont des endroits privilégiés pour les voleurs à la tire. La foule est immobile, les individus sont proches les uns des autres et généra-

lement inattentifs. Un professionnel se servira dans votre sac ou dans votre poche aussi facilement que vous le feriez dans le rayon d'un magasin.

- Ne transportez pas de fortes sommes d'argent liquide. Préférez le paiement par carte.
- Veillez à être le plus discret possible lorsque vous composez votre code personnel. Surtout, n'inscrivez nulle part ce numéro.
- Ne rangez pas votre carte de crédit avec vos documents d'identité ou votre argent.
- Sans verser dans la paranoïa, prenez garde aux gens qui vous entourent lorsque vous effectuez votre paiement. Les voleurs à la tire sont rapides et habiles.
- Restez vigilant lorsqu'un inconnu vous bouscule ou essaye d'attirer votre attention.

- Ne laissez pas vos clés (de maison ou de voiture) auprès de vos documents d'identité.

- Concernant votre véhicule, veillez toujours à bien fermer les portes et les fenêtres, même si vous vous arrêtez pour quelques minutes.

- Ne laissez pas en évidence d'objets pouvant attirer la convoitise.

- Dans la mesure du possible, gardez-vous dans des endroits éclairés, fréquentés et surveillés.

Enfin, si vous avez pensé à vous et à votre véhicule, n'oubliez pas de sécuriser votre habitation en verrouillant votre porte lorsque vous sortez. Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

**Pour tout renseignement : Commissariat de police - Division de Jette - Place Cardinal Mercier, 1 - Tél.: 02/423.14.00**

## Comment se débarrasser des déchets ?

### Objets encombrants

**Campagnes d'enlèvement de la commune.** 4 fois par an, en collaboration avec Bruxelles-Propreté. Vous pouvez vous inscrire pour ces campagnes au moyen du bulletin d'inscription publié dans le journal communal Jette-Info. Enlèvement de 2 m3 d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 16 EUR par mètre-cube supplémentaire.

**Enlèvement par Bruxelles-Propreté.** Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous.

**Déchetterie régionale.** Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

### Déchets verts

#### Pas d'enlèvement des déchets verts à domicile durant l'hiver.

Durant le printemps, l'été et l'automne, les déchets verts ont été collectés à domicile (dans les sacs verts). Cette année, quelque 5.000 tonnes de déchets verts ont été récoltés de cette manière.

Le 23 novembre dernier, la dernière collecte de déchets verts a eu lieu. Les sacs verts ont été enlevés par le service régional Bruxelles-Propreté. Ces collectes reprendront au printemps prochain.

Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.

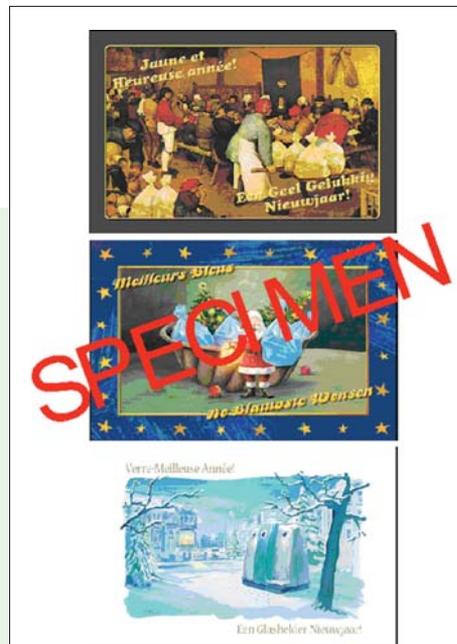
### Sapins de Noël

Que faire de votre sapin de Noël après les fêtes ? Le recyclage des sapins est désormais une tradition à Bruxelles. Votre sapin reçoit ainsi une deuxième vie. Vous le déposez sur le trottoir le moment venu, après l'avoir dépouillé des décorations, d'éventuels clous, de la croix en bois et/ou du pot. Bruxelles-Propreté enlève les sapins et les composte.

A Jette, les sapins de Noël seront enlevés le 9 janvier et déversés au centre de compostage de la Région bruxelloise par les camions de Bruxelles-Propreté.

### Étrennes pour les hommes de Bruxelles-Propreté

Chaque année, les hommes de Bruxelles-Propreté sonnent à votre porte fin décembre pour demander leurs étrennes. Cette année, ils commenceront leur tournée le 19 décembre. Ils seront en possession d'une carte de légitimation de Bruxelles-Propreté (voir ci-contre).



# Travaux permis sans permis : oui, mais...

En octobre dernier, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé une campagne d'information à grand renfort de publicités dans les médias. Cette campagne avait pour but d'informer les Bruxellois que de nouvelles

## L'antenne parabolique : l'exemple à ne pas suivre

Sur le dépliant diffusé par la Région dans des milliers de boîtes aux lettres bruxelloises, trône un abri de jardin équipé d'une antenne parabolique. L'exemple est particulièrement mal choisi. S'il est une réglementation dont l'application pose problème en Région bruxelloise, c'est bien celle qui a trait au placement d'antennes paraboliques. Or, en vertu de la simplification administrative décidée par le gouvernement régional, l'obtention d'un permis n'est plus nécessaire pour placer un tel dispositif, sous certaines conditions. Il ne faut plus de permis, mais les règles urbanistiques existent toujours et doivent être respectées. Entre autres dispositions, notons que l'antenne ne peut être apparente depuis l'espace public (rue, piétonnier, parc, etc.). Si une antenne parabolique est installée en dépit de la réglementation, le propriétaire s'expose au paiement d'une amende administrative, en application du règlement de police en vigueur à Jette. En outre, l'antenne sera retirée à ses frais, s'il ne tient pas compte de l'avertissement qui lui est adressé.

## Info CHANTIERS

### RUE DE MORANVILLE

A la suite des travaux de l'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) et de SIBELGA, la commune procède à la rénovation des bordures et des trottoirs. Le stationnement alternatif actuel sera fixé du côté impair de la voirie entre la rue Longtin et la rue Herreweghe, et du côté pair entre la rue Herreweghe et l'avenue Carton de Wiart. Ces travaux devraient s'achever pour les fêtes de fin d'année.

### RUE LONGTIN

Les travaux de voiries sont terminés. Le service de l'Environnement procédera à la plantation de nouveaux arbres avant la fin de l'année.

### RUE VANDENSCHRIECK

Les travaux de renouvellement de la voirie et des trottoirs devraient se poursuivre jusqu'à la mi-décembre, sauf conditions météorologiques défavorables.

dispositions avaient été mises en oeuvre en matière d'urbanisme afin d'alléger les procédures d'obtention de permis. Le message était le suivant : "On peut dorénavant aménager son logement sans forcément demander de permis". Le slogan utilisé était pour le moins frappant : "Vous n'imaginez pas tout ce qu'on peut faire sans permis aujourd'hui". Et les publicitaires d'ajouter : "Allez-y, c'est permis".

Au départ, l'intention était certes louable. Le gouvernement régional souhaitait simplifier les procédures administratives auxquelles les Bruxellois devaient se soumettre avant d'entreprendre des travaux. Différents types de travaux, concernant l'intérieur et l'extérieur de l'habitation, ont ainsi été dispensés de l'obtention d'un permis, sous certaines conditions. Citons le placement d'un équipement sanitaire ou électrique, d'une installation de chauffage, d'isolation ou de ventilation, d'une cloison, d'une terrasse, d'une clôture, d'un abri de jardin, d'une fenêtre de toit, d'une verrière, de capteurs solaires, d'une antenne parabolique, de marquises, d'une porte de garage ou encore de nouveaux châssis.

Si l'on peut se réjouir de cette simplification administrative, force est de constater que les publicitaires ont été mal inspirés lorsqu'il s'est agi de communiquer l'information au public. Ils ont feint d'oublier que les citoyens doivent toujours se conformer aux règles urbanistiques en vigueur, même si l'obtention d'un permis d'urbanisme n'est plus requise. Autant dire que l'échevine de l'Urbanisme Christine Gallez et les responsables du service communal de l'Urbanisme ont été particulièrement choqués lorsqu'ils ont découvert le slogan "Allez-y, c'est permis" dans la presse. On peut en effet craindre qu'une telle approche ne crée la confusion dans les esprits, avec les conséquences que l'on imagine en terme d'infractions aux règles urbanistiques.

Le conseil à suivre est toujours le même : informez-vous, avant d'entreprendre des travaux, sur les limites que vous devrez respecter en matière d'urbanisme.

#### Pour tout renseignement :

- commune de Jette - service communal de l'Urbanisme - rue Henri Werrie 18-20 - tél. 02/423.13.92

- ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement - CCN, rue du Progrès 80 (bte 1) à 1030 Bruxelles - tél. 0800/40.400 - [www.pras.irisnet.be](http://www.pras.irisnet.be) - [www.rru.irisnet.be](http://www.rru.irisnet.be)

Une brochure intitulée "Les carnets de l'urbanisme : le certificat et le permis d'urbanisme" reprend les cinq clés pour passer de votre projet à sa réalisation. Cette brochure, éditée par la Région, peut être obtenue auprès du service communal de l'Urbanisme.

# Surfer et chatter en toute sécurité



La communication par le biais de nouveaux médias, tels l'internet et les téléphones portables, entre chaque jour un peu plus dans les moeurs. Fin 2002, la Belgique comptait environ 4 millions d'internautes et 79 % de la population belge utilisait un GSM (source: 6 minutes 2002). Les nouvelles (r)évolutions se succèdent à toute vitesse, les unes avec un peu plus de succès que les autres. Il est évident que de nouveaux médias ouvrent de nouveaux horizons. Malheureusement, ils peuvent aussi ouvrir la voie à de nouveaux abus. Ces derniers mois, on a enregistré plusieurs cas malheureux d'enfants ou de jeunes qui s'étaient laissés approcher sur un chatbox par des individus mal intentionnés. L'internet présente clairement un danger pour les plus jeunes. Il est donc essentiel de les protéger efficacement.

La campagne Click Safe a été mise sur pied afin d'apprendre aux jeunes à se servir des nouveaux médias en toute sécurité. Cette campagne est une initiative du ministère de la Justice, du Federal Computer Crime Unit et de Child Focus, en collaboration avec des exploitants de chatbox. Ces différentes instances poursuivent un objectif commun : assurer une protection optimale des mineurs contre les risques potentiels des nouveaux médias. Une information adaptée permettra la prévention des abus, tandis que les utilisateurs auront la possibilité de signaler les abus constatés. Divers conseils sont prodigués, d'une part, aux adultes (parents et enseignants) et, d'autre part, aux enfants et aux adolescents qui sont autant de victimes potentielles de pratiques douteuses.

## Voici les conseils destinés aux jeunes.

- Surfer et chatter, c'est chouette. Mais tu dois toujours rester prudent quand tu te sers de l'internet. Par exemple, ne donne jamais ton vrai nom ou ton adresse à quelqu'un que tu ne connais pas et n'accepte surtout aucun rendez-vous.

- Si tu vois quelque chose sur l'internet qui ne devrait pas s'y trouver ou si tu te sens mal à l'aise avec ce qui se passe, tu peux toujours le signaler à Child Focus ou à la Police Fédérale. Ce sont des points de contact.

## - Tu aimerais en savoir plus ? Lis ce qui suit.

Surfer et chatter : conseils pour les jeunes. Ces derniers temps, on ne parle plus que des dangers liés à l'internet et au chat. Peut-être trouves-tu ça exagéré, mais les abus existent... Ne sois donc pas naïf et tiens compte des conseils suivants.

- Sois vigilant ! On ne sait jamais qui se cache derrière un pseudo.

- Sur le chat, tu ne sais pas toujours à qui tu as affaire. Les personnes rencontrées au hasard du chat peuvent se présenter sous un jour plus favorable qu'en réalité. Ne l'oublie jamais.

- Toi non plus, ne joue pas un rôle ! C'est parfois cool, mais ça peut être dangereux.

- Ne te dévoile pas trop.

- Ne donne jamais d'infos trop personnelles. Garde tes coordonnées personnelles pour toi (numéro de téléphone, adresse, code secret,...). - Si tu téléphones à quelqu'un, masque ton numéro. Ainsi, tu préserveras le mystère et tu garderas le contrôle de la situation.

- Sois prudent quand tu réponds à un e-mail ou quand tu le retransmets. Sinon, tu cours le risque de recevoir plus de "spam" (courrier indésirable).

- Si tu chattes avec des inconnus, fais-toi une adresse e-mail gratuite, chez Hotmail ou Yahoo par exemple.

- Ne dévoile pas trop tes copains non plus.

- Ne donne jamais d'infos personnelles sur tes copains.

- N'invite pas tes copains à participer à une conversation avec un étranger sans le leur avoir d'abord demandé.

## Règles à appliquer si tu acceptes un "chat-date" :

- Dis à quelqu'un où tu vas.

- Si tu acceptes un rendez-vous sur le chat, fais en sorte que quelqu'un sache toujours où tu te trouves. Veille à ce que tu puisses toujours avvertir quelqu'un si tu rencontres des problèmes.

- Donne rendez-vous dans un endroit sûr. Choisis un lieu public, c'est plus sûr.

- Utilise ton propre moyen de transport. Ton retour à la maison ne peut en aucun cas dépendre des gens que tu rencontres.

- Si quelque chose te met mal à l'aise, déconnecte-toi !

- Termine la discussion si elle verse dans la vulgarité, les propos racistes, sexuels ou autres.

- Avertis le responsable du "chatroom".

- Quand tu surfes, tu peux aussi rencontrer des images qui te mettent mal à l'aise. Tu peux t'adresser quand tu le désires à Child Focus à l'adresse suivante : [clicksafe@childfocus.org](mailto:clicksafe@childfocus.org). Tu peux également t'adresser au point de contact central judiciaire de la Police Fédérale. Tu peux envoyer un message à l'adresse [contact@fccu.be](mailto:contact@fccu.be).

S'il se passe quelque chose de dérangeant ou de choquant sur le net ou le chat, n'hésites pas à en parler à tes parents, tes amis, ta famille,... Tu peux contacter Child Focus quand tu veux à l'adresse suivante : [clicksafe@childfocus.org](mailto:clicksafe@childfocus.org). Child Focus a un site internet sur lequel tu peux encore trouver d'autres informations : [www.childfocus.be](http://www.childfocus.be).

## Child Focus cherche des bénévoles

Child Focus, association qui se préoccupe du sort des enfants disparus, est à la recherche de bénévoles. Ils sont actuellement 1.440. Ils devraient être deux fois plus nombreux. Grâce à l'intervention de Child Focus, une réaction rapide et adéquate est possible lors de chaque disparition d'enfant. Si vous êtes prêt(e) à vous mobiliser pour cette cause, Child Focus vous accueillera à bras ouverts. Vous contribuerez ainsi à accroître le bien-être des enfants. Ils représentent l'avenir de la planète. Veillons à ce qu'ils puissent vivre une enfance insouciant.

**Child Focus** Avenue Houba-de Strooper 292 - 1020 Bruxelles - Tél. 02/475.44.11 - Fax : 02/475.44.03 - [www.childfocus.be](http://www.childfocus.be) - Numéro gratuit en cas de disparition : 110

# Avec l'âge, certaines choses se compliquent Avec l'ALE, elles peuvent se simplifier

Avec les années, certains gestes du quotidien peuvent devenir difficiles. On n'a plus la souplesse pour grimper sur une échelle et suspendre un lustre. Plus la force de passer la tondeuse à gazon ou de déblayer la neige en hiver. Compléter des documents administratifs peut même s'avérer compliqué quand la vue commence à baisser.

Chacun est pris par ses occupations ; alors on hésite à déranger un membre de sa famille pour un petit service en pleine semaine. On n'ose pas demander un coup de main aux voisins. Il y a pourtant une solution de proximité, facile et peu coûteuse : les travailleurs ALE. Animés par l'esprit de service, un bon nombre d'entre eux se proposent de venir en aide aux personnes du 3ème âge.

Les uns sont volontaires pour tous les petits travaux d'aide à domicile, de jardinage ou de bricolage : déblayer une cave, enlever les mauvaises herbes, assembler un nouveau meuble...

Les autres, aimant les contacts humains, sont disponibles pour accompagner les personnes âgées chez le médecin, faire quelques courses ou tout simplement la conversation et la lecture. La solitude aussi est un problème omniprésent auquel l'ALE peut apporter une solution.

D'autres activités plus insolites peuvent également être effectuées par des travailleurs ALE : sortir le chien quand son maître est malade, régler les postes d'une télévision... A priori, tout est possible, à condition bien sûr de ne pas entrer en concurrence avec les entreprises commerciales et les indépendants.

Les démarches d'inscription sont assez faciles : elles peuvent se faire dans les bureaux de l'ALE ou par courrier. Les travailleurs ALE sont rémunérés au moyen de chèques que vous pouvez acheter à l'ALE ou via la société Sodexo Pass (par virement bancaire). Dans certains cas (difficultés de déplacement, handicap, maladie), nous effectuons des ventes de chèques à domicile.

D'un point de vue financier, il faut prévoir un droit d'inscription annuel de 7,45 EUR (sauf pour les VIPO) et un chèque ALE par heure de travail entamée. Les chèques vendus à l'ALE coûtent 4,95 EUR/pièce (+/- 200 FB) ; les chèques de Sodexo sont au prix de 6,20 EUR (+/- 250 FB), déductibles fiscalement.

Notez également que le prix des chèques comprend une assurance «responsabilité civile» et «accidents du travail» et que tous les prestataires que l'ALE vous envoie sont en ordre d'inscription et tra-

vailent d'une manière tout à fait légale. C'est un gage de confiance.

**Vous avez dans votre entourage une personne âgée qui aurait besoin d'aide ? Vous êtes vous-même intéressé(e) par les services rendus par l'ALE ? N'hésitez pas à nous appeler. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et de voir dans quelle mesure nous pouvons vous être utile.**

## L'ALE de Jette, votre alliée

Rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette  
Tél. 02/423.19.10/11/12/13  
Fax: 02/423.19.15



Bureaux ouverts  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 11h45.

Président: Werner Daem

## 2003 : année européenne de la personne handicapée.

A l'heure où cette année touche à sa fin, il n'est peut-être pas inutile de prendre le temps de s'intéresser aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leur vie quotidienne.

Si le sujet vous intéresse,

vous êtes cordialement invité(e) à assister à deux

### CONFÉRENCES SUR LA PERSONNE HANDICAPÉE

qui seront données le **samedi 6 décembre 2003**

dans la salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone  
(place Cardinal Mercier 6)

A 10 heures

"Aspects historique et sociologique de l'intégration de la personne handicapée" par Bernard Caudron (FR)

A 11 heures

"Integraal denken over toegankelijkheid" par Yves Verschaeren (NL)

UNE INITIATIVE DE L'ÉCHEVIN DES AFFAIRES SOCIALES ANDRÉ LIEFFERINCKX

## COURS COMMUNAUX

### DE PROMOTION SOCIALE J.L. THYS

Rue Esseghem 101 à 1090 Jette - Tél./fax : 02/427.07.57

#### EN SOIRÉE

Les lundis et mercredis ou les mardis et jeudis de 18h30 à 21h40

### NÉERLANDAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL

#### EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h

### FRANÇAIS élémentaire

#### EN JOURNÉE

Les mardis et jeudis de 9 à 12h ou de 13 à 16h

### NÉERLANDAIS élémentaire et moyen

INSCRIPTIONS : LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2003 DE 18 À 20H,  
À PARTIR DU 5 JANVIER 2004 DE 9 À 11H  
ET DE 18 À 20H (DU LUNDI AU JEUDI)

ACCÈS : STIB (18, 19, 49, 53, 81, 94 ET MÉTRO PANNENHUIS)  
OU TRAIN (GARE DE JETTE)

## PARTHAGES

### L'art pour les personnes handicapées

Parthages asbl a pour objectif de promouvoir la "participation des personnes handicapées à la société". L'association récolte notamment des fonds pour améliorer la qualité des services proposés et créer de nouvelles initiatives destinées aux adultes mentalement déficients.

Dans ce contexte, Parthages asbl organise l'exposition-vente "Frou-frou 2003", sur le thème "9 femmes s'expriment à travers l'art". Leur exposition est une mosaïque de tempéraments et personnalités, d'où la diversité des techniques et des modes d'expressions.

VIVIANE CANGELONI : mixte photo/peinture

SYLVIE COULON : gravure sur bois

NATACHA CUADRELLI : photo

INES : aquarelle

MARIANNE LACROIX : poteries raku & grès

PLEÏONE : sculpture en terre cuite

SULEVIA : bijoux

TINOÛ : aquarelle sur soie

ISABELLE VAN WYLUCK : sculpture en papier

#### EXPOSITION-VENTE "FROU-FROU 2003"

Du 6 au 24 décembre 2003

A la Galerie Fayla (rue Lebeau 43 à 1000 Bruxelles - Grand Sablon)

**Vernissage : le vendredi 5 décembre 2003 de 18h30 à 22h**

Trois participations masculines contrasteront le vernissage : l'écrivain Evrahim Baran dira des poèmes écrits en hommage aux 9 artistes par l'écrivain colombien Heriberto Lopez qui sera également présent. Eduard animera la soirée de son accordéon.

**Brunchs : les dimanches 7 et 14 décembre 2003 dès 11h**

**Entrée libre** tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, de 11h à 18h30

Les bénéfices seront consacrés au développement de nouvelles initiatives pour les adultes mentalement déficients.

**Renseignements :** Parthages asbl - rue de la Poterie 20/9 à 1070 Bruxelles - tél : 02/527.30.40 - du lundi au vendredi de 9h à 17h - courriel : euridis@parthages.irisnet.be - www.parthages.irisnet.be

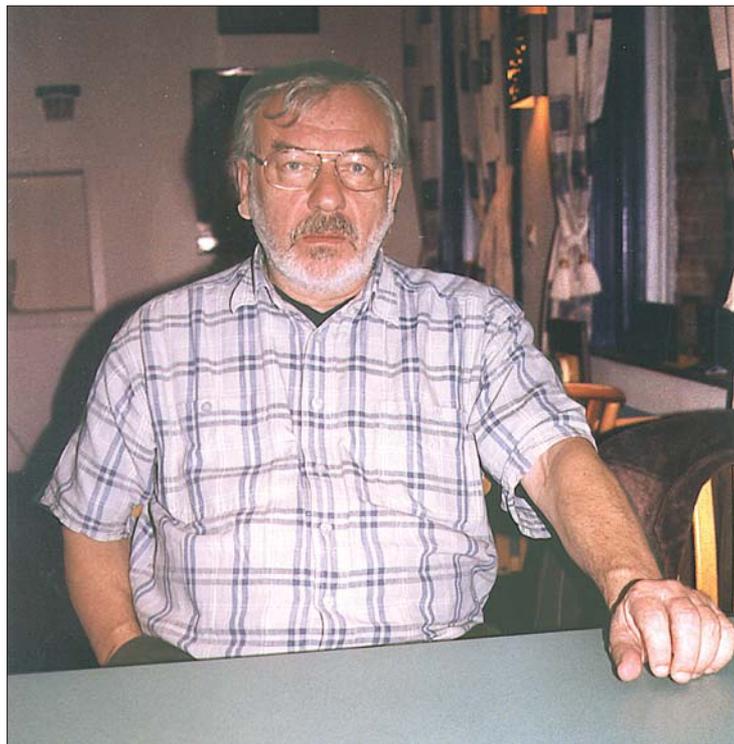
*La tolérance n'est certes pas un concept pur, une vue de l'esprit, un sujet de thèse pour étudiants en philosophie. On est (in)tolérant par rapport à quelque chose ou à quelqu'un. Il s'agit de notre vie quotidienne, de nos rapports aux autres, de nos choix personnels. On ne naît pas définitivement tolérant ou intolérant. Au fil du temps, chaque individu se construit. En fonction de son éducation et de son vécu, il se révèle plus ou moins tolérant face à une situation donnée. Ce que certains d'entre nous acceptent, d'autres le refusent. Ces divergences de vue s'expliquent aisément par les différences entre les valeurs que nous défendons. Notre attitude varie également selon qu'il s'agit de tolérance par rapport à la règle en vigueur ou par rapport à un groupe de personnes (voisins, jeunes du quartier, population d'origine étrangère,...). Nous sommes gênés par les jeunes qui se promènent en rue le soir et par l'étranger qui vient s'installer dans le quartier, mais nous nous réjouissons en même temps d'avoir une épicerie turque au coin de la rue et nous applaudissons quand Emile Mpenza marque un goal pour les Diables Rouges. Bref, la notion de tolérance n'est vraiment pas simple, d'autant plus que le sujet est sensible. La tolérance est souvent assimilée au laxisme et, à ce titre, est jugée inacceptable par une partie de la population. Certains considèrent que l'autre, dans sa différence, constitue une menace pour eux-mêmes, pour leurs biens, pour leur culture,...*

*Enfin, qu'est-ce que la tolérance ? Pouvons-nous vivre sans tolérance ? Avons-nous le droit d'être intolérants ? Pour répondre à ces questions (et bien d'autres), nous avons fait appel à cinq Jettois qui, de par leur fonction ou leurs activités, ont un avis éclairé sur la tolérance et l'intolérance. Il s'agit bien sûr de leur opinion personnelle, mais nous ne doutons pas que ces cinq visions contrastées seront de nature à alimenter vos réflexions sur le sujet. Nos interlocuteurs sont Hubert Hendricks, fondateur du restaurant social et de la maison de quartier de l'Ange Gardien, Vivien Grimau, directeur de la division de Jette au sein de la zone de police Bruxelles-Ouest, Guido Fonteyn, journaliste auprès du quotidien De Standaard, Fadel Bouti, éducateur pour le projet Interquartier du Centre culturel de Jette, et André De Dobbeleer, directeur de l'école communale Vanhelmont. Nous vous laissons en leur compagnie pour un débat sur la tolérance.*

**GUIDO FONTEYN** habite à Jette. Depuis 35 ans, il travaille dans le journalisme. Il a débuté au Standaard en 1973 comme spécialiste de la Wallonie. Son expérience lui permet de nous donner un avis éclairé sur la tolérance.

#### Quelle est votre opinion sur la tolérance dans notre société ?

La tolérance, cela s'apprend. Il faut admettre que la société n'a pas un caractère définitif. L'immigration fait partie de l'évolution de la société et se déroule par phases successives. Elle correspond au développement du marché et est irréversible. Les gens n'ont dès lors pas d'autre choix que d'être tolérants. On ne sait pas ramer à contre-courant de l'histoire. En Flandre, l'immigration est un phénomène relativement récent. A Bruxelles, la vague d'immigration a débuté vers 1960. Ces deux Régions sont encore confrontées à une situation de conflit. Des heurts avec les immigrés ont lieu de temps à autre, comme ce fut le cas dernièrement à Borgerhout et à Bruxelles à la fin du Ramadan. Mon expérience par rapport à la Wallonie m'apprend que cette situation est passagère. La Wallonie a connu deux vagues d'immigration : d'abord les Flamands et ensuite les Italiens qui sont venus travailler dans l'industrie wallonne. Au début, il y a eu beaucoup d'incidents, essentiellement avec les immigrés flamands. Aujourd'hui, on peut réellement parler d'une intégration réussie. Les immigrés participent à la vie politique, administrative, sportive ou sociale. Parmi les hommes politiques, on compte plusieurs représentants des communautés flamande ou d'origine étrangère. Je pense à Van Cauwenberghe, Kubla, Di Rupo. Cette intégration réussie est le résultat d'un processus dont la tolérance est l'une des composantes. En Flandre et à Bruxelles, on atteindra aussi une intégration



tion complète comme celle-là.

#### Qui est concerné par la notion de tolérance ?

Lorsqu'il est question de tolérance, je pense aux homos et aux lesbiennes, aux personnes âgées. Les femmes sont également victimes de discriminations, particulièrement dans certains groupes d'immigrés. La tolérance doit aussi s'exprimer à l'égard des travailleurs, surtout s'ils sont âgés. Le principe de gain prend une importance sans cesse croissante dans l'économie, tandis que le pouvoir économique s'internationalise de plus en plus. Il en résulte que les travailleurs sont traités avec peu de respect et sont souvent les victimes d'impératifs financiers. Il suffit de

penser à Renault ou à Ford. Les travailleurs les plus âgés (et donc aussi les plus chers) en font généralement les frais.

#### Comment parler de la tolérance aux gens qui vivent des problèmes quotidiens d'insécurité, d'argent, de mal-être ou qui se sentent exclus à cause de leur origine, de leur religion, de leur culture, de leur handicap,...

Nous devons aborder le mécanisme de l'intégration avec intelligence. L'immigration n'est pas un problème propre à Bruxelles. De nombreux pays (les Etats-Unis, l'Australie, l'Italie,...) y ont été confrontés avant nous. L'immigration est un processus inévitable dont la situation de conflit est l'une des étapes. Pour susciter la tolérance, les institutions doivent

vent donc pas aller trop loin et doivent être limitées dans le temps. Je donnerai l'exemple de Londres. Au fil de l'histoire, la Grande-Bretagne a toujours connu une immigration importante, notamment en provenance des colonies. Aujourd'hui, les immigrés font partie intégrante de la société. On rencontre même des agents de police d'origine indienne avec un turban. L'intégration a acquis une dimension naturelle.

#### Où s'arrête la tolérance ? Quelle est sa limite ?

La tolérance a une dimension absolue et se termine quand l'intégration est réussie. L'intégration est réussie quand la situation de conflit et la violence sont derrière le dos. Nous devons accepter le fait que la société évolue par le biais de l'intégration. La tolérance doit venir des deux côtés et, en premier lieu, des hôtes, des autochtones.

#### Quel rôle jouent la famille, l'école, les hommes politiques,... dans l'acceptation de la tolérance ?

Toutes ces instances ont tous un rôle important à jouer. Celui des hommes politiques est essentiel. Ils ne peuvent pas se laisser guider par les partis d'extrême-droite. De sérieux efforts sont accomplis dans les écoles, surtout en Région bruxelloise. Le modèle limbourgeois est appliqué à Bruxelles. Cela veut dire, entre autres, de petites classes et des enseignants supplémentaires pour les élèves qui ont des difficultés. Il ne s'agit pas d'ailleurs pas seulement d'enfants d'origine étrangère. Force est de constater que l'infrastructure scolaire n'est plus assez développée. Ce problème exige des solutions rapides. Il y a à Bruxelles une nouvelle population composée de jeunes. Leur apport est d'une importance inestimable en matière de natalité pour compenser le vieillissement de la population.

En ce qui concerne les familles, les chefs de ménage sont responsables de leur progéniture. Lors de heurts avec de jeunes immigrés, il leur appartient d'intervenir pour résoudre les problèmes. Les adultes d'origine étrangère peuvent certainement apporter leur contribution à la société en s'engageant dans un organe représentatif, un comité de quartier, l'école de leurs enfants,... Une approche positive de l'immigration ne peut qu'enrichir la société. J'aime donner l'exemple du spaghetti. Croyez-vous vraiment que l'on a toujours mangé du spaghetti en Belgique ? Eh bien, non ! Les pâtes ont lentement fait leur apparition après la vague d'immigration italienne.

#### Selon vous, la tolérance, c'est...

... accepter le changement et l'interpréter de manière positive. C'est une illusion d'affirmer que tout allait mieux avant. ■

## Contrat tacite La connaissance et la reconnaissance mutuelles



**VIVIEN GRIMAU** est directeur de la division de police de Jette depuis le 1er octobre, date d'admission à la retraite de son prédécesseur Luc Dierick. A ce titre, il est chargé de la gestion du poste central de Jette (commissariat de la place Cardinal Mercier), des deux antennes de police (antennes Woeste et Mercure), des agents de quartier du centre et des équipes de garde-accueil du commissariat. Titulaire d'une licence en criminologie et d'un graduat en droit, Vivien Grimau a occupé successivement la fonction d'aspirant officier, d'officier de garde, de responsable d'une brigade d'intervention et de chef du service Trafic de la zone de police Bruxelles-Ouest.

### Quelle est votre opinion sur la tolérance dans notre société ?

Je suis frappé par l'évolution de cette notion au fil du temps. Je me suis plongé dans un dictionnaire de 1919. On y définit la tolérance comme "l'indulgence pour

ce qu'on ne peut ou ne veut pas refuser". Il est question de condescendance, avec une allusion à la religion ou au domaine médical. Le Petit Larousse de 1998 parle de "respect de la liberté d'autrui, de sa manière de penser et d'agir". La définition comporte des références à la toxicomanie, à la prostitution. Cette notion n'évolue pas seulement dans le temps. Elle varie aussi d'une personne à l'autre. Selon moi, la tolérance repose sur un contrat tacite fait de connaissance et de reconnaissance mutuelles. Cela suppose que chacun puisse se mettre à la place d'autrui pour comprendre ce qui se passe. Au niveau de la police, cela se pratique. Ainsi, nous pesons le pour et le contre avant de décider s'il faut interdire une manifestation ou, au contraire, l'autoriser en l'encadrant de manière adéquate.

### Qui est concerné par la notion de tolérance ?

Dans notre travail policier, nous sommes en permanence confrontés à des questions de tolérance, qu'il s'agisse d'un simple contrôle d'identité ou de l'encadrement d'une grosse activité. Dans le cas d'un contrôle, tant les policiers que les citoyens doivent faire preuve de tolérance, fondée sur le respect mutuel. Si cela foire, c'est que ce rapport n'a pas été accepté d'un côté ou de l'autre.

### Comment parler de la tolérance aux gens qui vivent des problèmes quotidiens d'insécurité, d'argent, de

### mal-être ou qui se sentent exclus à cause de leur origine, de leur religion, de leur culture, de leur handicap,...

Il n'y a pas de solution miracle. Je crois que les gens ne saisissent pas certaines choses d'un point de vue théorique, mais qu'ils les vivent au quotidien. Si on prend l'exemple des inégalités sociales, je constate que la population fait preuve d'une grande tolérance par rapport à certaines situations. Beaucoup de gens décident de rester dans la norme, malgré ce qu'ils subissent. Les réactions de rejet ne viennent pas des gens qui supportent le pire. L'intolérance part d'une méconnaissance de l'autre. Quand les gens parlent des étrangers, le mauvais est celui qu'on ne connaît pas, tandis que la délinquance part souvent d'une réaction d'incompréhension et de conflit face à la situation, familiale, scolaire ou sociale.

### La tolérance fait-elle le lit de l'intolérance ?

La bêtise et la méchanceté font le lit de l'intolérance. La tolérance est une attitude intelligente. Je ne parle pas de permissivité ou de tolérance aveugle. Il ne faut pas bêtement tout autoriser. S'il n'y a pas d'échange avec la population sur ce sujet, oui, peut-être que cela peut faire le lit de l'intolérance, par incompréhension.

### Où s'arrête la tolérance ? Quelle est sa limite ?

La tolérance repose sur un calcul. Certaines choses sont tolérées. D'autres doivent être interdites parce que les inconvénients sont supérieurs aux avantages. C'est un problème auquel la police est confrontée en permanence. Quelle que soit la décision, nous ferons toujours des mécontents.

### Quel rôle jouent la famille, l'école, les hommes politiques, ... dans l'acceptation de la tolérance ?

Cela devrait faire partie d'un tout. Dans les années septante, ces différentes instances intervenaient dans l'éducation des enfants et des jeunes face à la vie en société. On assiste aujourd'hui à une démission de la famille. Beaucoup de jeunes ne sont plus confrontés aux limites parce qu'ils sont issus d'un milieu intolérant ou trop tolérant. La police ne peut pas remplacer ce qui n'a pas été acquis au sein de la famille, à l'école, ... J'observe que la tolérance commence par soi-même. Chaque individu définit les limites qu'il se fixe par rapport à la règle. Et là, on remarque que les gens sont souvent plus tolérants vis-à-vis d'eux-mêmes que vis-à-vis d'autrui.

### Selon vous, la tolérance, c'est...

Je rappellerai simplement quelques principes que j'ai déjà cités : la connaissance et la reconnaissance mutuelles, le respect, l'intelligence, la capacité de se mettre à la place de l'autre... ■



**HUBERT HENDRIKS** est enseignant pensionné. Il est en outre responsable du restaurant social le Babbelkot et de la maison de quartier L'Ange Gardien. C'est dire s'il est bien placé pour parler de la tolérance à l'égard des jeunes, des plus démunis, des étrangers, ... Dans son approche de l'autre, Hubert Hendriks est très exigeant, une exigence par rapport à

## Encourager la participation

la personne humaine au-delà de toute considération de nationalité, de religion, d'origine sociale, ... Il prône la responsabilisation de l'individu. Lors de l'ouverture de la maison de quartier de L'Ange Gardien, Hubert Hendriks écrivait à propos de l'engagement des Jettois dans ce projet : "Citoyens belges, nous ferons ainsi barrage à l'extrême-droite car, autant nous sommes d'accord avec beaucoup de leurs constats, autant nous n'acceptons pas leurs solutions." Au cours d'un entretien passionné, il nous a donné sa vision de la tolérance.

### Quelle est votre opinion sur la tolérance dans notre société ?

J'associe la tolérance à un rapport de force. En tant qu'enseignant, il m'est arrivé de dire : "Je ne tolère pas que...". J'affirmais souvent cela sur un ton sévère en début d'année. J'expliquais ensuite la

raison de ma position. La tolérance inclut incontestablement un certain pouvoir dans notre société. Je tolère les gens qui respectent les lois et les règles. De nombreux étrangers arrivent en Belgique, attirés par la démocratie et la liberté. Ceux qui viennent dans le but de profiter, je ne les accepte pas. Par contre, je suis ouvert aux personnes d'origine étrangère qui arrivent ici pour partager nos principes démocratiques et contribuer à les faire vivre. Si nous voulons protéger la démocratie, il faut défendre les lois.

L'un des appartements situés au-dessus du restaurant social est loué par une famille arménienne. Le père poursuit deux années d'études au CERIA. Il m'accompagne au marché matinal, travaille ici tous les samedis dans les cuisines, ... Il participe à notre société. Des gens comme lui, qui sont de bonne volonté, sont les bienvenus.

# “Aimer sa vie pour aimer l'autre”

Nous devons par contre refuser les personnes, poussées par avec de mauvaises intentions, qui veulent profiter de notre société. Avec l'extension de l'Union Européenne, je crains que nous ne soyons confrontés à une arrivée massive d'immigrés malintentionnés.

## Qui est concerné par la notion de tolérance ?

Personnellement, je pense à quatre éléments : les immigrés dont les habitudes s'écartent de notre mode de vie occidental, les problèmes de la route, la propreté et l'absentéisme scolaire.

La tolérance, puisque c'est bien de cela qu'il est question, va de pair avec le respect. S'il n'y a pas suffisamment de respect, nous devons forcer les gens à accepter nos normes et nos lois. Cela peut se faire par la répression des infractions ou par la prévention.

Comment parler de la tolérance aux gens qui vivent des problèmes quotidiens d'insécurité, d'argent, de mal-être ou qui se sentent exclus à cause de leur origine, de leur religion, de leur culture, de leur handicap,...

Dans le cadre de ce projet social de L'Ange Gardien, je compte sept nationalités différentes parmi les personnes qui donnent un coup de main. Il n'y a jamais de problème, parce que ce sont des gens positifs qui s'investissent dans une ambiance chaude et fraternelle. Je comprends les gens qui ont des problèmes et qui voient des excès autour d'eux. Ils peuvent se débarrasser de leurs problèmes grâce à une attitude positive et à leur engagement. Cela vaut pour tout le monde. Un exemple est le "projet 52" auquel je travaille pour le moment. J'essaie de trouver 52 équipes ou familles pour animer 52 dimanches au restaurant social. Ces équipes peuvent être issues d'écoles, de mouvements de jeunesse, de groupements religieux, philosophiques ou politiques, parce que l'âge, la nationalité, la religion, l'appartenance politique, ... importent peu lorsqu'il s'agit de solidarité et de tolérance. Si chacun montre sa bonne volonté et est prêt à faire découvrir sa culture à l'autre, on ira vers plus de tolérance. La contribution à un projet commun est essentielle ici. Emile Mpenza est d'origine étrangère, mais joue un rôle essentiel chez les Diables Rouges. Et tout le monde le considère pour cela.

Parce que, quelque part, il apporte sa contribution. Cela fonctionne également de cette manière dans notre société.

## La tolérance fait-elle le lit de l'intolérance ?

Certainement. Au moment où l'on prononce les mots "Je ne tolère pas...", on impose une force. Le dialogue est également possible, mais si l'autre ne veut pas être dominé, si sa fierté est trop grande, il se rebelle et on est confronté à une réaction d'intolérance. Je propose une variante positive : "La participation fait le lit de l'harmonie".

## Où s'arrête la tolérance ? Quelle est sa limite ?

Quand je dis "Je tolère...", je trace une limite. Tout le reste, je ne le tolère pas. Lorsque certains transgressent les lois, brûlent un feu rouge ou font du bruit la nuit, cela a une influence négative sur la tolérance. La tolérance demande du respect, un engagement et une organisation des deux côtés. Un exemple : La statue de la Vierge qui se trouve dans le petit parc autour de l'église Saint-Pierre a été fortement abîmée par des vandales. Je trouve cela inadmissible. En d'autres mots, je ne peux pas le tolérer. Selon moi, de tels actes dépassent de loin les limites de la tolérance.

## Quel rôle jouent la famille, l'école, les hommes politiques, ... dans l'acceptation de la tolérance ?

Il faut établir des lois bien claires et les faire respecter par tout le monde. Cela commence déjà à l'école et au sein de la famille. Il est important de montrer le bon exemple. Les hommes politiques, les enseignants, les policiers, ... doivent se plier eux-mêmes aux règles avant de pouvoir les imposer aux autres. Les gens doivent être associés à ce processus et conserver leurs valeurs humaines. Comme je l'ai déjà dit, on peut atteindre cet objectif en amenant les gens à s'investir pour la société au travers de leurs connaissances, leur talent, de leur engagement.

### Selon vous, la tolérance, c'est...

... donner l'occasion à l'autre de s'intégrer, de participer. La tolérance n'a pas de raison d'être face aux comportements négatifs. Nous ne devons pas autoriser les gens qui ont de mauvaises intentions à participer à la société. ■



**FADEL BOUTI** est éducateur de rue depuis 7 ans pour le Projet Interquartier du Centre culturel de Jette. Il travaille également comme animateur musical dans plusieurs écoles jettoises. Il initie les enfants aux percussions, leur apprend à écrire des poèmes et à composer de la musique. Fadel propose enfin des ateliers aux jeunes en dehors du cadre scolaire.

## Quelle est votre opinion sur la tolérance dans notre société ?

A Jette, nous ne rencontrons pas beaucoup de difficultés liées à l'intolérance. Le quartier Belgica, à la limite de Jette, Molenbeek et Laeken, est cependant plus sensible. On sent des tensions entre les gens. Dans le cadre du Projet Interquartier, les éducateurs font le lien entre les différents groupes de population. Nous incitons les jeunes à s'occuper, à avoir des activités. Nous essayons aussi d'éviter que les gens n'émettent des jugements.

## Qui est concerné par la notion de tolérance ?

C'est très vaste. Certaines personnes sont mal acceptées en raison de leur physique, de leur choix sexuel, de leur culture, d'une situation de détresse, de la pauvreté, ... Tout cela est à l'origine de jugements. Les comportements intolérants sont banalisés. Dans certains quartiers, l'intolérance apparaît naturellement de part et d'autre.

## Comment parler de la tolérance aux gens qui vivent des problèmes quotidiens d'insécurité, d'argent, de mal-être ou qui se sentent exclus à cause de leur origine, de leur religion, de leur culture, de leur handicap, ... ?

C'est un travail de longue haleine qui concerne chaque individu. Nous devons passer par une révolution intérieure, réfléchir sur nous-même, faire preuve de détermination pour accepter les autres. Quand on se sent stable en soi, on peut résoudre un problème ensemble. Ce n'est pas un exercice facile, mais c'est faisable. De toute façon, nous sommes toujours amenés à être confrontés aux autres pour avancer. Je suis très optimiste pour l'avenir. Beaucoup de gens me disent que seul, je ne peux rien changer. Moi, je crois qu'on peut assembler des gens de différentes cultures, des jeunes et des personnes plus âgées. Il y a longtemps que j'ai supprimé le mot "race" de mon vocabulaire. Pour moi, il n'y a qu'une race, c'est la race humaine. J'aimerais avoir l'occasion de rencontrer des gens qui ont des idées d'ex-

## Le respect de la dignité humaine

trême droite. Pas pour rentrer dedans (chacun a son ego et il faut respecter ça). Non, pour les écouter. J'essaie aussi d'ouvrir les jeunes à ce que je veux pour moi : que nous soyons tous unis, comme dans la chanson "Imagine" de John Lennon. Ils m'écoutent. Bien sûr, on ne peut pas changer des comportements erronés en un jour, mais ils reçoivent le message et cela fera "tilt" chez eux plus tard. J'ai pas mal de projets pour les écoles où je suis animateur. On ne joue pas seulement de la musique avec les enfants. On parle aussi. J'essaie de les ouvrir aux autres. L'un de mes projets est d'animer un atelier sur la non-violence et la tolérance. Au collège Saint-Pierre, on prépare une zinneke parade sur des rythmes de samba orientale avec les élèves des trois dernières années, les jeunes du quartier Belgica et l'académie.

## La tolérance fait-elle le lit de l'intolérance ?

Si c'est le cas, je préfère ça. Les gens dont l'intolérance est générée par la tolérance d'autres passent à côté du respect d'eux-mêmes, du côté humain. Je voudrais les rencontrer, débattre avec eux en équipe sur ce thème. Il faudrait parler de la tolérance dans la famille d'abord, puis dans les écoles. C'est la base de l'éducation, un matériau essentiel pour le respect de la dignité humaine.

## Où s'arrête la tolérance ? Quelle est sa limite ?

Il ne faut pas être laxiste. Certaines choses sont tolérées, mais on ne les contrôle pas. Là, il y a un problème. Il faut savoir doser ce qui est autorisé et ce qu'il faut interdire. Quand on a une force intérieure, on peut être ferme, dire les choses sans dénigrer, sans rejeter l'autre.

## Quel rôle jouent la famille, l'école, les hommes politiques, ... dans l'acceptation de la tolérance ?

Je crois beaucoup au rôle des artistes et particulièrement des musiciens. La musique est un langage universel. C'est un tremplin vers davantage d'échanges entre les gens. Elle les touche directement et les unit. Nous devrions tous étudier les autres cultures, devenir de vrais citoyens du monde.

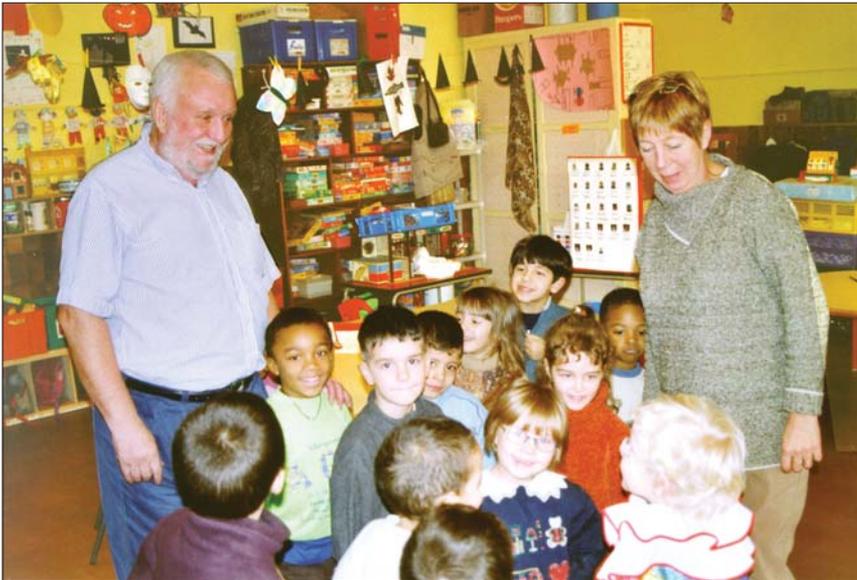
### Selon vous, la tolérance, c'est...

La tolérance, c'est aimer sa propre vie pour aimer naturellement l'autre. C'est le terreau sur lequel pousse le respect de la dignité humaine. J'encourage vraiment tous les jeunes, toutes les personnes plus âgées, qu'ils soient belges ou d'origine étrangère, à vivre ensemble. Ce n'est pas la société qui va résoudre les problèmes d'intolérance. Tout dépend de chaque individu. ■

**Fadel Bouti - Projet Interquartier du Centre culturel de Jette - bd de Smet de Naeyer 145 - tél. 02/426.64.39**



# La tolérance est un peu comme du bon pain, cela se partage “... une attitude de tous les instants”



**ANDRÉ DE DOBBELEER** est directeur de l'école Vanhelimont depuis déjà 24 ans. Nul doute qu'une telle expérience devait être riche en la matière. Il a bien voulu nous recevoir et s'est également soumis à notre questionnaire.

## Quelle est votre opinion sur la tolérance dans notre société ?

C'est une notion qui est de plus en plus en danger, et nous nous devons de la préserver. Lorsque vous avez 19 nationalités différentes dans une école et que les élèves viennent de tous les horizons et sont de toutes confessions, la tolérance prend tout son sens. C'est quelque chose qui se vit au quotidien, qui évolue selon les époques et les cultures et qui a la caractéristique d'être aussi bien un concept, une vertu qu'un outil très concret. Il n'y a pas de bonne pratique sans théorie, et vice versa. Je pense que le principe de tolérance doit être en état d'éveil constant en nous pour le mettre en pratique dans nos actes de tous les jours. Il est essentiel de dépasser les conversations de salon où l'on évoque ce genre de sujet sans que jamais rien de concret n'en ressorte. La tolérance se cultive, évolue et se situe par excellence entre le concept et l'action. Ce doit être un aller retour incessant.

## Qui est concerné par la notion de tolérance ?

Pour moi c'est clair. A partir du moment où l'on n'arrive pas à partager cette notion avec les autres, la tolérance n'a plus aucun sens. On ne peut accepter l'inacceptable. Il est fondamental d'inculquer la notion de tolérance de manière systématique et répétitive, et de dénicher les foyers d'intolérance pour tenter une négociation, un débat. On ne peut pas non plus, par une attitude hyper-tolérante, en arriver à alimenter certaines intolérances, ou finir par les accepter. Ce serait un comble.

## Comment parler de tolérance à

**ceux qui vivent des problèmes quotidiens d'insécurité, de mal-être ou qui se sentent exclus à cause de leur origine, de leur religion, de leur culture, de leur handicap, ...?**

Certaines situations sont parfois extrêmement complexes. Il faut arriver à faire redécouvrir certaines vertus enfouies profondément. C'est une sorte de jardinier qu'il faut retourner. La tolérance se cultive. Il faut essayer, avec et au travers des enfants, d'amener un message de tolérance tout en étant très à l'écoute et très conscient des problèmes rencontrés par ces familles. Il s'agit de montrer les vertus de la tolérance par l'épanouissement de leur enfant parmi les autres. Cependant, on rencontre parfois des situations où le message délivré par le foyer et celui proposé par l'école sont contraires. Evidemment, il n'y a pas qu'une vérité, il y en a plusieurs. Là encore, tout peut être négocié de manière à cohabiter sainement. On est malheureusement parfois tenté, lors de situations conflictuelles, de se refermer et de claquer la porte. Il faut toujours laisser une place au débat et à la discussion. On n'éveillera pas quelqu'un à la tolérance en opposant l'intolérance à l'intolérance. Rien ne sortira de cette attitude. La négociation est souvent possible et bénéfique pour les deux parties, en respect de l'autre, sans pour autant devoir accepter tout et n'importe quoi. Comme je le disais, c'est une combinaison de théorie et de pratique. L'écoute et le débat permettent fréquemment de s'entendre.

## La tolérance fait-elle le lit de l'intolérance ?

Une notion amène inévitablement son contraire. Je dirais qu'il faut essayer de sensibiliser l'enfant à la tolérance en évitant au maximum d'évoquer l'intolérance. En montrant le positif, il comprend de lui-même ce qui l'est moins. Il est inutile de susciter chez lui des jugements négatifs ou des a priori.

D'une manière générale, je dirais qu'il faut parler des limites, des seuils de tolérance. Et c'est au niveau de l'école qu'il faut arriver à négocier ces seuils de façon à les amener à un niveau maximal de compréhension par rapport aux possibilités, à la culture et au passage de l'enfant.

## Où s'arrête la tolérance ? Quelle est sa limite ?

La tolérance n'est pas non plus une porte ouverte à tous les excès. Il est clair que la tolérance est une forme de liberté, et

elle s'arrête également là où commence celle de l'autre. La tolérance est un peu comme du bon pain, cela se partage. La tolérance n'est pas une notion à sens unique, on ne peut respecter que si l'on se sent respecté à son tour. On ne peut accepter d'utiliser la tolérance pour faire passer des notions intolérantes. A cet égard, notre rôle est fondamental.

## Quel rôle joue la famille, l'école, les hommes politiques, ... dans l'acceptation de la tolérance ?

Nous avons la chance de travailler avec des enfants depuis qu'ils ont 2,5 ans, ce qui permet d'avoir une approche très précoce de cette notion. On part du principe que tout ce qui est amené à nos tout-petits risque de laisser une empreinte beaucoup plus profonde que tout ce que l'on peut dire à une personne plus âgée. L'école aussi est là pour essayer d'apprendre à considérer d'autres regards, d'autres vécus et d'autres éclairages. Nous essayons de construire une plate-forme commune où tout le monde trouve sa place. Celle-ci doit être la plus égalitaire possible, même s'il est illusoire de croire que tout le monde dispose des mêmes chances. Ce vers quoi nous devons tendre clairement est plutôt une égalisation des chances. Une personne est le produit de toute une série de choses, et notre boulot consiste à donner à l'enfant tout le bagage nécessaire à son épanouissement, à son équilibre. La tolérance en fait partie.

Notre rôle est aussi central que celui de la famille. Ils se complètent à merveille. Même si depuis quelques années maintenant, nous sommes même parfois amenés à prendre en charge une partie de l'éducation de l'enfant, en plus de son instruction. C'est dire si le rôle de l'école est important.

## Selon vous, la tolérance c'est ...

...une attitude de tous les instants. C'est accepter l'autre tel qu'il est, sans pour autant s'oublier et tout accepter. Mon bâton de pèlerin sera de mettre en commun ma tolérance avec celle de quelqu'un d'autre.

C'est quelque chose qui appartient au monde, qui est vivant et qui est donc en constante évolution. Il faut pouvoir réajuster cette notion au fil du temps en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de tolérance unique, car par essence elle prend racine dans la diversité. Pour moi, tolérer, c'est partager. ■



# La Philharmonie Royale, toujours aussi vivante à 170 ans

La Philharmonie Royale de Jette fête cette année son 170ème anniversaire. Le 22 novembre dernier, les musiciens ont été reçus par les autorités communales pour célébrer l'événement. A cette occasion, l'Hôtel communal a résonné au son des instruments. Si vous appréciez la belle musique, sachez que la Philharmonie donnera un concert de gala le samedi 6 décembre en l'église Sainte-Claire.

La Philharmonie a vu le jour en 1833. Les amateurs d'art populaire ont été particulièrement gâtés sous la direction de Jean Strauwen. En 1892, sous le règne de Léopold II, le groupement a accédé au titre de "Philharmonie Royale". Afin d'assurer la relève, les dirigeants ont mis sur pied une école de musique. Après la première guerre mondiale, la Philharmonie, dirigée par monsieur Jacobs, est devenue l'un des groupements musicaux les plus importants du pays. La Philharmonie Royale de Jette a remporté la première place aux concours internationaux de Vilvorde (1926) et Anderlecht (1928). Actuellement, la Philharmonie

accorde toujours une grande importance à la qualité de ses prestations.

Les dirigeants successifs, dévoués corps et âme au groupement, et les musiciens talentueux qui s'y sont succédés ont écrit

ensemble la riche histoire de la Philharmonie. La collaboration avec l'académie de musique n'a cessé de se développer, ce qui a permis à de nombreux jeunes musiciens de rejoindre les rangs de la Philharmonie. Depuis 2001, l'année musicale est clôturée par un concert d'hiver qui ravit les mélomanes jettois. Cette année 2003 revêtait une importance toute particulière pour la Philharmonie qui a fêté son 170ème anniversaire comme il se doit. L'année a débuté par un concert d'ouverture pour les 170 ans de la Philharmonie. Elle s'est poursuivie le 17 mai à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg) où la Philharmonie s'est produite en tant qu'ambassadeur culturel de Jette et de la Région de Bruxelles-Capitale. Le 4 juillet dernier, les musiciens ont reçu le prix de la Communauté flamande des mains de l'échevin Werner Daem. Enfin, ils ont participé au Joërmefestival organisé à l'occasion du marché annuel. Le concert de gala qui aura lieu le 6 décembre permettra de conclure cette année exceptionnelle de belle manière.



**Le samedi 6 décembre 2003 à 20h**  
en l'église Saint-Claire (avenue De Heyn)  
**concert de gala**  
dans le cadre du 170ème anniversaire  
de la Philharmonie Royale de Jette  
Entrée : 5 EUR

## La musique adoucit les moeurs... et les imperfections

Venez vous défouler sur les tubes des années 80 servis par The Fundamentals, un groupe de quatre jeunes gens qui ont dépassé leur handicap mental avec classe, grâce à un accompagnement optimal. Il ne vous reste qu'à décompter les jours jusqu'au vendredi 16 janvier 2004. Rendez-vous à 20 heures dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10).



L'échevin des Affaires sociales André Liefferinckx  
et l'échevin de la Communauté flamande Werner Daem  
vous invitent au concert

### "Don't worry, be happy"

par le groupe The Fundamentals

Don't miss this warm and tender performance !

49, 48, 47, 46...

Entrée gratuite

Nous vous conseillons de retirer votre place gratuite à partir du 5 janvier 2004 entre 13 et 16h au service des Affaires sociales (chaussée de Wemmel 102 - tél. 02/421.42.00)

## PHILA 2000 Jette fête ses 15 ans !

A cette occasion, le club philatélique vous invite à une

### journée portes ouvertes avec brocantes PHILAtéliques

le 13 décembre 2003 de 9 à 17h au Collège Saint-Pierre (bd de Smet de Naeyer 229)

**Programme :** PETIT DÉJEUNER • TABLES PHILATÉLIQUES (une trentaine d'amis philatélistes et de professionnels vous proposeront de quoi compléter au mieux vos collections) • CUISINE OUVERTE DE 12 À 16H (réservation souhaitée au 02/428.43.06)  
• BAR • TOMBOLA • ENTRÉE ET PARKING GRATUITS • **Renseignements et réservations :** Josiane Henseval - tél. 02/428.43.06 - courriel : henseval@belgacom.net

## Antenne interuniversitaire

LA CONFÉRENCE DU MOIS

11/12/2003

**"L'avenir de la production  
d'énergie nucléaire : un  
point de vue physicien"** -  
Paul-Henri Heenen (profes-  
seur ULB, ingénieur)

L'antenne interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles propose chaque année un cycle de conférences présentées dans la Salle communale des Fêtes, 10 place Cardinal Mercier à Jette. Ces conférences se déroulent à 14h30 et sont ouvertes à tous les citoyens, avec priorité pour les abonnés.

Entrée : 3,70 EUR

**Renseignements et réservations :**  
tél. 02/423.12.66

## Les ateliers d'Humania

### Pensée positive et développement personnel

L'asbl Humania propose cinq ateliers de pensée positive et de développement personnel, basés sur la relaxation et la maîtrise du stress. A l'aide de la sophrorelaxation, ces ateliers tenteront de répondre aux questions fondamentales du sens de la vie.

Avec Déa Delbrouck (enseignante et sophrologue)

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

**Les samedis 10 et 24 janvier, 14  
et 28 février, 13 mars 2004 de  
10h30 à 12h30**

Entrée : 50 EUR

Inscriptions : 02/479.63.42 (Déa Delbrouck) ou 02/479.92.75 (asbl Humania)

### Harcèlement moral et manipulation

Avez-vous déjà eu la sensation d'un malaise au contact de nouvelles relations (professionnelles, affectives, amicales). Le stress vous ronge et la personne qui vous pose un problème devient omniprésente. Ne seriez-vous pas la proie d'un(e) harceleur(se) ? Afin de vous aider à vous protéger, Humania vous propose trois ateliers conviviaux pour analyser le système du harcèlement.

**Les mercredis 14 et 28 janvier, le  
mardi 17 février 2004 de 20 à 22h**

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR

**Renseignements : 02/479.92.75**

Jusqu'au 14.12 : EXPOSITION "Portraits de famille". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 12h et de 14 à 17h. Entrée gratuite. Info : 02/479.00.52.

Jusqu'au 7.12 : EXPOSITION INTERACTIVE "Jeux de langage 2003". A la Maison de la Francité (rue Joseph II 18 à 1000 Bruxelles - métro Arts-Loi). Ouvert tous les jours de 13h30 à 17h30, fermé le 11 novembre. Entrée gratuite. Visite pour les groupes uniquement sur réservation. Info et réservations : 02/219.49.33.

Le 6.12 : A 20h, CONCERT DE GALA dans le cadre du 170ème anniversaire de la Philharmonie Royale de Jette. En l'église Saint-Claire (avenue De Heyn). Entrée : 5 EUR.

Le 6.12 : CONFÉRENCES sur la personne handicapée. A 10h, "Aspects historique et sociologique de l'intégration de la personne handicapée" par Bernard Caudron (FR). A 11h, "Réflexion générale sur l'accessibilité" par Yves Verschieren (NL). En la salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6). Info : 02/423.12.32.

Du 6 au 20.12 : EXPOSITION Lu Wei Hua et Hau Hang Mui. Au Centre culturel Armillaire (bd

de Smet de Naeyer 145). Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h. Info : 02/426.64.39.

Du 6 au 24.12 : EXPOSITION-VENTE "Frou-Frou 2003". Au profit du développement de nouvelles initiatives pour les adultes mentalement déficients. A la Galerie Fayla (rue Lebeau 43 à 1000 Bruxelles - Grand Sablon). Entrée libre tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, de 11h à 18h30. Info : 02/527.30.40 (Parthages asbl).

Le 11.12 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFÉRENCE "L'avenir de la production d'énergie nucléaire : un point de vue physicien" par Paul-Henri Heenen (professeur ULB, ingénieur). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 12.12 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48) : "C'est ma route... mon chemin". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Du 12 au 14.12 : MARCHÉ DE NOËL sur la place Cardinal Mercier. Le vendredi 12 décembre de 16 à 22h, le samedi 13 décembre de 15 à 22h, le dimanche 14 décembre de 12 à 20h. Chalets avec articles et produits de Noël. Dégustations. Animations. Info : 02/423.12.92.

Le 13.12 : De 9 à 17h, JOURNÉE PORTES OUVERTES DE PHILA 2000, avec brocantes PHILATÉLIQUES. Au Collège Saint-Pierre (bd de Smet de Naeyer 229). Tables philatéliques, cuisine, bar, tombola. Entrée et parking gratuits. Infos et réservations : 02/428.43.06 ou henseval@belgacom.net.

Le 13.12 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Les Clés pour la musique", CONFÉRENCE "Le concerto pour piano de Mozart" par André Van Oekel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 14.12 : A 14h et 16h30, dans le cadre de "Voir le Monde" : REPORTAGE "La Sibérie" par Dany Marique. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Le 18.12 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "L'art du trio" par Vicky Down (musi-

rien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 19.12 : A 20h30, CONCERT DE CHANSON FRANÇAISE avec Christian Dumortier. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - prévente : 7 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 20.12 : A 20h, THEATRE "Pour une autre vie" par la Compagnie Echos d'Afrique. Texte et mise en scène : Rodrigue Norman. Interprétation : Ladhji Bidinga et Pascale Kinanga. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 7 EUR. Info et réservations : 0495/86.59.77 (Martin Ekanda).

Le 20.12 : A 20h, CONCERT DE NOËL organisé par l'asbl Soleil des Nations. En l'église Saint-Joseph (rue Rémy Soetens). Entrée gratuite. Info : 02/479.88.11.

Le 23.12 : A 20h, CONCERT LYRIQUE DE NOËL. Avec Tonino Carlino (ténor), Cécile Bolle (soprano) et Katia Petrova (piano). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 7,50 EUR - étudiants, seniors : 6 EUR. Info et réservations : 02/428.71.03.

## Spectacle de variétés pour les seniors

En cette période de fin d'année, Lucien Vermeiren, échevin de la Communauté Française et du 3ème Age, a le plaisir de vous inviter à un spectacle de variétés qui aura lieu le **VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2003, À PARTIR DE 14H30**, à la Salle Communale des Fêtes située place Cardinal Mercier, n°10 à Jette.

L'après-midi sera animé par les artistes suivants :

**Bob COPPEJANS**, organiste

**Jean MONNET**, présentateur-animateur

**Jacques DESCAMPS**, baryton

**Gnage KAREN**, chanteuse-fantaisiste américaine

**ROLANDO**, clown musical et imitateur

A l'entracte, une variété de douceurs ainsi que le café vous seront offerts.

**Réservation** : l'entrée est gratuite mais il est impératif de venir retirer votre invitation auprès du Service du 3ème Age, au Centre Administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20, au 1er étage (bureau 130), à partir du **jeudi 4 décembre 2003 entre 10h00 et 11h30**.

**Attention** : Cette fête est réservée uniquement aux Jettois !

## CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - & 02/423.12.70).

### Félicitations...

... aux époux Roels-De Boeck. Ils ont fêté leurs noces d'or le 8 novembre 2003.

## Nocturne au Musée René Magritte



Le 20 novembre dernier, une nocturne avait lieu au Musée René Magritte qui aurait exceptionnellement ses portes jusqu'à 22 heures. Les visiteurs y étaient admis moyennant un prix d'entrée réduit. Plus de 300 visiteurs se sont pressés dans le Musée afin de découvrir l'univers du célèbre peintre surréaliste belge.

Le Musée René Magritte est situé au n° 135 de la rue Essegheem, une maison que le peintre surréaliste a occupée durant 24 ans. Ce fut la période la plus créative de Magritte. Il y a produit la plus grande partie de ses chefs-d'oeuvre. On retrouve dans la maison des éléments qui figurent sur plusieurs toiles : la fenêtre guillotine du rez-de-chaussée, la cheminée, la double porte en verre du salon, l'escalier, les poignées de porte, les rosaces de serrure, le

lampadaire devant la façade. Vous aurez un aperçu du cadre de vie de l'artiste. Au premier et au deuxième étage du Musée, vous découvrirez la personnalité de Magritte au travers d'oeuvres originales, de documents, d'objets, de lettres, de photos. Le Musée constitue un bel hommage permanent à l'un des artistes les plus géniaux de tous les temps.

### Pour tout renseignement :

Musée René Magritte - rue Essegheem 135 à Jette - tél. 02/428.26.26

Ouvert du mercredi au dimanche de 10 à 18 heures

Prix d'entrée : 6 EUR - 5 EUR (jeunes de moins de 23 ans et groupes de plus de 10 personnes) - 3 EUR (sur présentation du talon ci-dessous)

### Visitez le musée Magritte (à moitié prix)

Le collège des bourgmestres et échevins invite les Jettois à découvrir le musée Magritte (rue Essegheem 135 à Jette) à moitié prix. Les personnes munies du présent talon paieront 3 EUR, au lieu de 6 EUR.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Valable jusqu'en juin 2004. Un talon par famille.

Administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 - 1090 Jette

## Après "Les Précieuses de Kinshasa", la Compagnie Echos d'Afrique présente "Pour une autre vie"

● **Le samedi 20 décembre 2003  
à 20h**

● Au Centre culturel Armillaire  
(bd de Smet de Naeyer 145)

● **Texte et mise en scène :** Rodrigue Norman

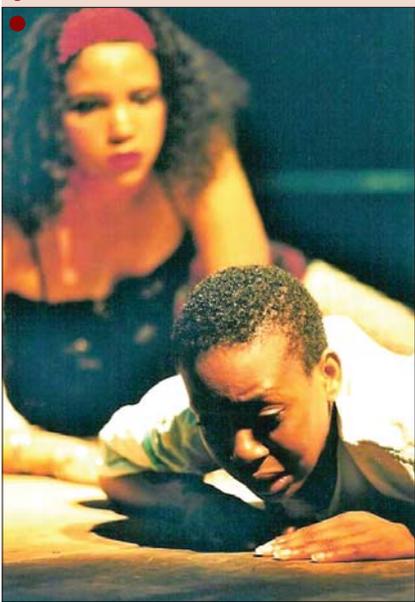
● **Interprétation :** Ladhi Bidinga et Pascale Kinanga

● **Entrée :** 7 EUR

● **Info et réservations :**

● **0495/86.59.77**

● **(Martin Ekanda)**



### Pour une autre vie

Condamnée à mort pour avoir assassiné sauvagement son mari l'illustre sénateur Smithson, Kate, la trentaine environ, se mure dans un silence hallucinant. La veille de son exécution, elle reçoit la visite d'une femme aux mœurs légères qui se présente comme Cake, sa sœur jumelle. Cette dernière est venue lui arracher les raisons de ce meurtre rendu célèbre par les journaux. Sur scène, deux corps de femmes se déploient et se défient. Sans pudeur, avec une furie contenue, des gestes doux, simples...

Dans une scénographie délibérément dépouillée pour faire figure de prison, le silence de l'une sert d'argument au bavardage de l'autre. Au-delà de la parole qui est acte, c'est une histoire de corps qui se raconte telle une danse exécutée avec ferveur et maladresse. A quoi sert la géométrie apprise à l'école, si ce n'est pas à compter nos propres pas de danse intérieure ?

Ici, on n'a que faire d'une culture, on se moque aussi de ses origines. On fait du théâtre, tout simplement du théâtre.

# Stages de Noël

## Centre de Formation Sportive

Le Centre de Formation Sportive propose différents stages sportifs et culturels pour les enfants et les jeunes de 3,5 à 16 ans.

### Stages proposés du 22/12 au 24/12

Circ'mômes (5 à 7ans), danse (6 à 14 ans), football (6 à 12 ans), G.R.S. (6 à 12 ans), hip-hop (à partir de 12 ans), multi-sports (5 à 12 ans), new games (8 à 12 ans), psychomotricité (3,5 à 5 ans), plongée (10 à 16 ans), plongée perfectionnement (10 à 16 ans), stage 8-12 (8 à 12 ans), technique de cirque (8 à 12 ans), théâtre (6 à 12 ans).

### Stages proposés du 29/12 au 31/12

Bande dessinée (10 à 16 ans), break-dance (à partir de 12 ans), danse (6 à 14 ans), football (6 à 12 ans), G.R.S. (6 à 12 ans), multisports (5 à 12 ans), new games (8 à 12 ans), plongée (10 à 16 ans), plongée perfectionnement (10 à 16 ans), psychomotricité (3,5 à 5 ans), stage 8-12 (8 à 12 ans), théâtre (6 à 12 ans), 6 cours de natation (4 à 77 ans)

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h, moyennant paiement de 1,50 EUR par jour)

**Prix :** de 55 EUR à 105 EUR (de 70 EUR à 120 EUR pour les non-Jettois), suivant le stage.

A la salle Omnisports de Jette - Avenue du Comté de Jette

**Info et inscriptions :** asbl Centre de Formation Sportive - tél. 02/420.53.02 ou 010/22.94.93 (du lundi au vendredi de 9 à 16h30)

## Aqua & Sport Kids

Les enfants de 2,5 à 7 ans trouveront des activités adaptées à leur âge chez Aqua & Sport Kids. Au programme : détente (2,5 à 3,5 ans), jeux (4 à 5 ans), découvertes (5 à 7 ans).

### Du 22/12 au 24/12

De 9 à 16h (accueil à partir de 8h - possibilité de garderie jusqu'à 17h30 (+1,25 EUR) - apporter le pique-nique - possibilité de sieste pour les petits).

**Prix :** 39 EUR pour les 3 jours - 5 EUR pour la carte de membre

Aqua & Sport Kids - Rue Ferdinand Lenoir, 73

**Info et inscriptions :** 02/479.98.15 - fax : 02/476.93.89

## Fresh Air Basket Ball

Stage de basket-ball, de minibasket et de multisports pour les enfants et les jeunes de 5 à 10 ans.

### Du 22/12 au 24/12 et du 29/12 au 31/12

De 9h à 16h (accueil dès 8h, possibilité de garderie sur demande jusqu'à 17h30)

**Prix :** 40 EUR (45 EUR pour les non-Jettois)

A l'Ecole communale Aurora - Rue Van Rollegem, 4

**Infos et inscriptions :** Olivier Corhay : 0474/95.07.33

## La Ferme pour Enfants

La Ferme pour Enfants a pour objectif est de permettre aux petits citadins de vivre, la vie d'un vrai petit fermier. Chaque enfant a l'occasion de nourrir les animaux, de les brosser, de traire les chèvres, ou de jardiner, de cuisiner, de fabriquer du pain, des confitures ou du fromage de chèvre, etc.

### Du 29/12 au 31/12

De 4 à 6 ans

**Prix :** 24 EUR

A la Ferme pour Enfants - Petite rue Saint-Anne, 172

**Infos et inscriptions :** entre 13h et 16h au 02/479.80.53

## Les Ateliers de Caroline

Des activités déclinées sur deux thèmes sont proposées aux enfants de 4 à 7 ans.

**Du 22/12 au 26/12** (fermé le 25/12) : 'Blanc comme neige' (mercredi 24/12 à 16h : visite du Père Noël !)

**Du 29/12 au 2/01** (fermé le 1/01) : 'L'apprenti sorcier'

De 9h à 16h30

**Prix :** 65 EUR + 10 EUR par semaine pour la garderie de 7h30 à 9h et/ou de 16h30 à 18h25.

Les Ateliers de Caroline - Rue Léon Théodor, 151

**Infos et inscriptions :** 02/461.36.90 - fax : 02/461.36.91 - gsm : 0476/73.64.83

## Atelier de céramique et de poterie

Les ateliers Betty Moerenhoudt s'adressent aux enfants à partir de 9 ans. Ils travailleront le grès selon différentes techniques : tournage, colombins, plaques, modelage, engobage sur terre crues, sculpture, bas-relief, moulage en plâtre, mosaïque, drapé sur personnage, etc.

### Du 29/12 au 30/12

De 9h30 à 16h

**Prix :** 62 EUR

Atelier Betty Moerenhoudt - Rue Henri Werrie, 41

**Infos et inscriptions :** 02/427.17.23

## Le Centre Armillaire

Le centre culturel de Jette organise deux stages de 3 jours sur le thème "Mille éclats de Noël". Les enfants de 4 à 12 ans fabriqueront et/ou décoreront des bougeoirs, des vitraux, des cartes de vœux, une timbale de fleurs, etc.

### Du 22/12 au 24/12 et du 29/12 au 31/12

De 9h30 à 16h

**Prix :** de 50 EUR à 95 EUR (prix dégressifs pour les 2ème et 3ème enfant d'un même ménage)

Centre Armillaire - Bld de Smet de Naeyer, 145

**Infos et inscriptions :** 02/426.64.39 (Chantal Farin)

**Le mardi  
23 décembre 2003  
à 20h,**

## CONCERT LYRIQUE DE NOËL

A la Salle communale des Fêtes  
(place Cardinal Mercier 10)

Avec Tonino Carlino (ténor),  
Cécile Bolle (soprano) et Katia Petrova (piano)

**Au programme :** les plus beaux extraits de Rigoletto, Tosca, Faust, La Périchole, La Belle de Cadix, La Veuve Joyeuse et, bien sûr, les chants de Noël traditionnels (Douce Nuit, Panis Angelicus, Ave Maria, Minuit Chrétiens,...)

**Entrée :** 7,50 EUR - étudiants, seniors : 6 EUR

**Réservations :** 02/428.71.03

**Le samedi  
20 décembre 2003 à 20h,**

## Concert de Noël

organisé par l'asbl Soleil des Nations

En l'église Saint-Joseph (rue Rémy Soetens)

**Entrée gratuite**

**Info :** 02/479.88.11

Le projet Soleil des Nations (SON) est né en 2000 de la rencontre de Geneviève De Longueville, institutrice jettoise, et de Grégoire Houngbedji, pasteur menuisier togolais. Aujourd'hui, ils travaillent d'arrachepied à la construction d'un centre d'accueil et de formation pour enfants orphelins à Notsé, localité togolaise située à 100 km au Nord de Lomé. Soleil des Nations a pour but de répondre aux besoins spécifiques du pays en matière de formation des jeunes, d'aide aux familles déchirées et de lutte contre l'esclavage des enfants.

**Au marché de Noël, vous trouverez...  
... durant les 3 jours**

- Apéritifs**  
Daniel BORLEE
- 
- Boules et Guirlandes**  
BROSSMAN & MOPENOL
- 
- Décorations de Noël - Ours**  
BOUTIQUE AUREORE
- 
- Miniatures, céramiques**  
Annie REYNAERT
- 
- Escargots, huîtres, moules**  
Alain COENEN
- 
- Cigares, spiritueux**  
AU PLAISIR DE VIVRE
- 
- Advokaat, speculoos, miel**  
DE KLOK
- 
- Articles de décoration, accessoires de mode**  
FILLENNIUM
- 
- Bonnets de Noël, guirlandes**  
Jean-Marc VICEROY
- 
- Boudins de Noël, hot-dogs**  
Marc VAN HAELEN
- 
- Croustillons, sucreries**  
Marc VAN HAELEN
- 
- Quiches**  
Pascal PALADINI
- 
- Miel**  
Yves VAN PARYS
- 
- Produits slaves artisanaux**  
LA MAISON SLAVE
- 
- Crêpes, boissons chaudes**  
SPORTOPOLIS JETTE
- 
- Articles de Noël**  
LION'S CLUB BRUSSELS
- 
- Chocolats**  
GALLER JETTE
- 
- Fromages**  
Chrstian DEGAUQUIER
- 
- Bijoux, perles**  
CHERIBIBI ARTISANAT
- 
- Articles provençaux**  
LE PETIT PROVENÇAL
- 
- Boissons, pommes-de-terre fourrées**  
BARAPAAT
- 
- Cartes, montages, roses de Noël**  
LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES JETTE
- 
- Gaufres chaudes**  
Yves BECKERS
- 
- Oeufs décorés, boîtes à bijoux et à musique**  
L'OEUF ET MOI
- 
- Bijoux du Mexique et du Brésil, encens,...**  
ARTIE'S
- 
- Artisanat, cadeaux**  
ACCUEIL MONTFORT
- 

**REVIVONS ENSEMBLE LA VÉRITABLE TRADITION DE NOËL !**

Comme l'an dernier, la place Cardinal Mercier accueillera une quarantaine de chalets en bois, baignés de la douce lumière des guirlandes et des braseros. Ce marché sera uniquement accessible aux commerçants jettois, aux artisans et aux marchands ambulants qui présentent des articles ou produits de Noël. Diverses animations sont également prévues au programme. Citons, entre autres, des attractions foraines pour les enfants.

Parmi les articles que vous pourrez y trouver, citons les cadeaux en tous genres, les miniatures et les céramiques, le bois sculpté et les bijoux, l'artisanat, les cigares ou encore les bougies. Les plaisirs du palais ne seront pas oubliés. Vous pourrez en effet acheter du champagne et des huîtres, des biscuits, du fromage à raclette, du vin, du miel et des confitures, du genièvre et des vins de fruit. Des dégustations vous seront proposées.

**Pour tout renseignement : service communal des Animations - 02/423.12.92**

**JETTE MARCHÉ DE NOËL 2003 KERSTMARKT**  
PLACE CARDINAL MERCIER 2003 KARDINAAL MERCIERPLEIN

A l'initiative de l'a.s.b.l. Commerce et Marché Annuel Jettois, présidée par Yves Putzeys et de l'Échevin des Animations Bernard Lacroix, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins

Op initiatief van de v.z.w. Handel en Jaarlijkse Jetse Markt, onder het voorzitterschap van Yves Putzeys en van Schepenen van Animaties Bernard Lacroix met de steun van het College van Burgemeester en Schepenen

**REVIVONS ENSEMBLE LA VÉRITABLE TRADITION DE NOËL  
KOM IN JETTE GENIETEN VAN EEN ECHEE KERSTMARKT**

Ven/Vrij	12.12	16-22 h/u
Sam/Zat	13.12	15-22 h/u
Dim/Zon	14.12	12-20 h/u

CHÂLETS EN BOIS ET ILLUMINATIONS  
ARTICLES ET PRODUITS DE NOËL  
PRÉSENTÉS PAR DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS

HOUTEN CHALETEN EN FEESTELIJKE VERLICHTING  
KERSTARTIKELN EN -PRODUCTEN  
VOORGESTELD DOOR AMBACHTSLUI EN HANDELAARS

Commerces Marché Annuel Jettois  
Handel Jaarlijkse Jetse Markt

EDITEUR RESPONSABLE: YVES PUTZEYS, PRÉSIDENT A.S.B.L. "COMMERCE & MARCHÉ ANNUEL JETTOIS", CHAUSSÉE DE JETTE 487, 1000 BRUXELLES  
VERANTWOORDELIJKE UITGEVER: YVES PUTZEYS, VOORZITTER VAN DE V.Z.W. "HANDEL EN JAARLIJKSE JETSE MARKT", JETTE STEENWEG 487, 1000 BRUSSEL  
CREATED AND PRINTED BY E. DE BOECK / 02 426 22 31

UNE ORGANISATION DE L'ASBL COMMERCE & MARCHÉ ANNUEL JETTOIS, PRÉSIDIÉE PAR YVES PUTZEYS, ET DE L'ÉCHEVIN DE LA VIE ÉCONOMIQUE BERNARD LACROIX, AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

- Articles de Noël pour animaux**  
SHAPAS 2000
- 
- Vins, spiritueux, épicerie fine,...**  
CARPE VINUM
- 
- Sandwiches**  
Yves VERCAMER
- 
- Grillades**  
Yves VERCAMER
- 
- Genièvre, soupe, décorations de Noël**  
CURIEUS
- 

- Jus de fruits : pomme, rhubarbe,...**  
Guy REIFF
- 
- Personnages de Noël**  
EVERAERT
- 
- Genièvre, Irish Coffee, cocktails**  
HOEVE TROCH
- 
- Crêches, articles de Noël**  
BOCHICA ARTISANAT
- 
- Bougies en gel ou en cire**  
Lucien DEWALEFFE
- 

- Artisanat mexicain**  
Catherine DE STAERCKE
- 
- Pâtisserie, cognous**  
Mireille VICART
- 
- Confiserie**  
Louis FRANCO
- 
- Boudins de Noël, Hasseltse koffie**  
asbl COMMERCE
- 
- Bières, fromages, escargots, huîtres**  
AQUARELLE
- 

**Des associations vous attendent devant la gare...**

**... le vendredi 12 décembre de 16 à 22h**

**Vin chaud, massepain, gâteaux, décorations de Noël**  
PATRO L'AVENTURE

**Artisanat et boissons chaudes**  
GROUPE SOLIDARITE NORD-SUD

**Soupe à l'oignon, vin chaud, café et cacao chauds, cartes de voeux, serre-tête et écharpes, décorations de Noël, sacs de soirée, bouteilles d'huile et de vinaigre, bougies, coussins décoratifs, confitures**  
ECOLE JOIE DE VIVRE

**Promotions du livre illustré "Récits Populaires du Nord-Ouest de Bruxelles"**  
asbl COMTE DE JETTE

**Décoration et sucreries**  
VIE FEMININE

**Pots pourris et produits de senteurs**  
INSTITUT NOTRE-DAME DE LOURDES

**Soupe à l'oignon et crêpes**  
WINDEKIND

**Cartes de voeux et artisanat**  
PLAN PADRINO

**Genièvre, petites croquettes et cartes de voeux**  
DAVIDSFONDS

**Bijoux artisanaux, articles de Noël et cartes de voeux**  
WILLEMSFONDS

**Croque-monsieurs**  
GC ESSEGEM

**Genièvre au chocolat et vin chaud**  
VVKSM DE KLAUWAERT

**Genièvre, soupe et livres**  
DE SPEEGELMANNE

**ACTIVITÉS POUR ENFANTS**  
LES ATELIERS DE CAROLINE

**... le samedi 13 décembre de 15 à 22h et le dimanche 14 décembre de 12 à 20h**

**Vin chaud, massepain, gâteaux, décorations de Noël**  
**Divers ateliers de démonstration dans une "annexe médiévale" (forge, bijoux en étain, travail du cuir, équipement du chevalier, épées factices)**  
PATRO L'AVENTURE

**Promotions du livre illustré "Récits Populaires du Nord-Ouest de Bruxelles"**  
asbl COMTE DE JETTE

**Artisanat et boissons chaudes**  
SOLIDARITE NORD-SUD

**Décoration et sucreries**  
VIE FEMININE

# Portraits de famille

## Les Jettois vous ouvrent leurs albums !



Le Centre culturel de Jette présente l'exposition "Portraits de famille" jusqu'au 14 décembre 2003 à la Demeure abbatiale de Dieleghem. De nombreuses familles jettoises ont répondu à l'appel lancé par les organisateurs. Ils ont ouvert leurs albums photos, décroché une toile du mur, ôté un buste de la cheminée où il trônait depuis toujours.

L'exposition "Portraits de famille" propose dès lors aux visiteurs un contenu particulièrement riche. Il y a beaucoup de photos, accompagnées d'une légende. Pour certaines familles, elles ne couvrent pas moins de sept générations ! La plupart de ces photos furent prises lors de fêtes ou de cérémonies, au hasard d'une promenade

ou d'un voyage. Elles nous racontent toutes une histoire, jamais banale, qui nous renvoie à notre propre parcours.

Outre les photos, les salles de la Demeure abbatiale comportent également des toiles, des bronzes, des plâtres, des dessins,... qui sont autant de souvenirs d'un être cher, d'un événement familial.

### Exposition "Portraits de famille"

**Jusqu'au 14 décembre 2003**

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 12h et de 14 à 17h - Entrée gratuite

Info : 02/479.00.52



## Le Centre Armillaire présente...

**Voir le Monde : la Sibérie**



Privilégiant les horizons extrêmes, le réalisateur Dany Marique s'attache aux éco-systèmes de la Sibérie centrale : taïga, toundra, steppe, sans oublier le lac Baïkal, la plus importante réserve d'eau douce de la région. Pasteurs seminomades et cavalcades dans l'infini des steppes sont au rendez-vous.

**Voir le Monde : "La Sibérie" par Dany Marique**

**Le 14 décembre 2003 à 14h et 16h30**

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservation : 02/649.76.95

## Cent ans de jazz

Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.

**Cent ans de Jazz : L'art du trio**

**Le 18 décembre 2003 de 14h15 à 17h15**

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

# Tradition et force d'expression

## Lu Wei Hua et Hau Hang Mui exposent au Centre Armillaire

Le Centre culturel de Jette accueille deux grands peintres d'origine chinoise du 6 au 20 décembre 2003.

Lu Wei Hua a vu le jour à Shanghai en 1956. Peintre calligraphe et critique d'art, il fut journaliste en Chine pendant 8 ans. Il est diplômé de l'Institut des Arts de Shanghai, de l'Académie Royale de Bruxelles et de l'Ecole de Mons. Il est spécialiste en aquarelle, encre de chine, peinture à l'huile et acrylique. Une cinquantaine de ses oeuvres picturales ont été acquises par des amateurs d'art à Hong Kong, à Taiwan, au Japon, à Singapour, en Corée du Sud, en Europe et aux Etats-Unis. Son nom figure dans seize dictionnaires différents.

Hau Hang Mui est née à Hong Kong en 1954. Elle est peintre et calligraphe. Sa carrière d'artiste a débuté en 1968 à Hong Kong. Depuis, elle a exposé dans le monde entier : Mexique, Chine, Angleterre et

Belgique. En 1998, l'une de ses peintures est sélectionnée pour le prix d'excellence à l'Exposition internationale de peintures et de Calligraphies chinoises. Quinze de ses oeuvres font partie de la collection de l'Etat chinois.



### Exposition Lu Wei Hua et Hau Hang Mui

**Du 6 au 20 décembre 2003**

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h

Info : 02/426.64.39



# La belge chanson française de Christian Dumortier

Sa voix, chaude et vraie, rappelle celle de Jonasz ou de Rapsat. Les ambiances latino-américaines (salsa, samba, cha-cha) lui collent à la peau. Christian Dumortier aime les chansons qui swinguent, les textes forts qui parlent d'eux-mêmes, les rythmes qui invitent à la danse.

Ses complices sur scène sont Fred Hagon (saxophones), Remy Fougnes (guitare), Sauro Carloni (basse), Alain Delacre (batterie) et Laurent Wilquem (claviers).



### Concert de chanson française Christian Dumortier

**Le 19 décembre 2003 à 20h30**

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - prévente : 7 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be